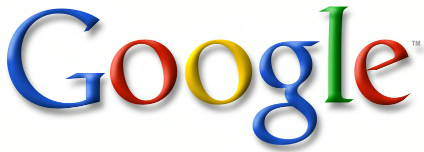


LES AGITATIONS

DE

LA FRONDE

EN NORMANDIE

ET SPÉCIALEMENT

VIOLENCES QU'ELLES OCCASIONNÈRENT EN 1649

Aux environs d'Avranches

SUIVIES

d'un Supplément renfermant des Notes

SUR

LA SÉDITION DES NU-PIEDS EN 1639

PAR M. A.-M. LAISNÉ,

Président de la Société d'Archéologie d'Avranches.



AVRANCHES

LIBRAIRIE D'AUGUSTE ANFRAY, ÉDITEUR

1862

LES AGITATIONS

DE

LA FRONDE

EN NORMANDIE

ET SPÉCIALEMENT

VIOLENCES QU'ELLES OCCASIONNÈRENT EN 1649

Aux environs d'Avranches

SUIVIES

D'un Complément renfermant des Notes

SUR

LA SÉDITION DES NU-PIEDS EN 1639

PAR M. A.-M. LAISNÉ,

Président de la Société d'Archéologie d'Avranches.



AVRANCHES

LIBRAIRIE D'AUGUSTE ANFRAY, ÉDITEUR

[illegible]

LES AGITATIONS

DE

LA FRONDE

EN NORMANDIE

LES AGITATIONS

DE

LA FRONDE

EN NORMANDIE

ET SPÉCIALEMENT

VIOLENCES QU'ELLES OCCASIONNÈRENT EN 1649

AUX ENVIRONS D'AVRANCHES (1)

L'étude des troubles civils n'offre pas seulement un intérêt de curiosité satisfaite; c'est encore une source d'enseignements les plus utiles, pour les peuples comme pour les particuliers. On y voit presque toujours se reproduire l'ébranlement des pouvoirs sur lesquels repose la Société, la dilapidation des finances, les abus et les vexations individuelles, qui se commettent à la faveur de la désorganisation administrative, et le plus souvent la stérilité même des résultats qu'on s'était promis. Ces caractères se retrouvent tous dans les agitations de la Fronde; et à ce motif s'en ajoute un autre, qui nous porte d'autant plus à en faire l'objet de quelques recherches. Le rôle important que la Normandie joua dans cette ridicule guerre d'ambi-

(1) Lu à la Société d'Archéologie en 1858.

tions eut, quoique indirectement et sans qu'on l'avouât, pour origine une des conséquences de la *sédition des nu-pieds*, qui, peu d'années auparavant, avait si fortement remué notre province et surtout l'Avranchin, comme nous l'avons reconnu par une étude spéciale.

I.

ORIGINE ET DÉBUT GÉNÉRAL DE LA FRONDE.

Je n'ai pas besoin de rappeler la faiblesse de l'administration sous la minorité de Louis XIV, les prodigalités du cardinal Mazarin, voulant se concilier par des faveurs sans nombre les grands, qu'il ne se sentait pas la force d'abattre, les impôts de toutes sortes qui se succédaient pour alimenter ces folles dépenses et les mécontentements profonds qui en résultaient dans les masses et qui, à force de grossir, trouvèrent enfin des organes énergiques dans la magistrature. On sait qu'au mois de mai 1648 fut rendu, pour s'opposer à ces abus, le célèbre *arrêt d'union* du Parlement de Paris avec les trois autres Cours souveraines de la Capitale, et que la Régente se vit forcée d'autoriser en juillet les délibérations de la fameuse *Chambre Saint-Louis*. Il en sortit une série d'articles, qui, s'ils avaient été acceptés par le pouvoir, auraient donné dès lors à la France une constitution, très-libérale pour l'époque, et qui aurait sans doute évité de grands malheurs au siècle suivant.

La Normandie, quoique écrasée par les mêmes charges et peut-être par de plus graves, n'avait point pris part à ces manifestations, probablement encore pétrifiée qu'elle était par le souvenir des sévérités qui avaient suivi sa révolte de 1639. Seulement, en 1647, Louis XIV et la Régente, ayant fait une excursion en Normandie, y avaient été accueillis très-froidement. Et maintenant, une partie

du Parlement de Rouen avait député sans bruit auprès de la *Chambre Saint-Louis,* pour demander que celle-ci prononçât la révocation de son *semestre,* institution dont l'origine et la nature méritent être expliquées.

Les prodigalités sans bornes des deux minorités de Louis XIII et de Louis XIV et la conduite de guerres longues et acharnées avaient depuis longtemps fait chercher toutes sortes de moyens de créer des ressources au trésor. Dans le nombre se trouvait la vénalité des charges de divers genres, qui en fit inventer une grande quantité, même pour les objets qui en paraissaient le moins susceptibles, et multiplier celles qui existaient déjà. Ainsi, pour presque toutes, après avoir épuisé, par des suppléments de finances, tout ce qu'on pouvait tirer des titulaires, on en créa de nouveaux, pour exercer les mêmes fonctions pendant un semestre de l'année, réduisant les anciens titulaires à n'exercer que pendant l'autre semestre, ce qui doublait le nombre des charges. Et, sans indemniser les anciens titulaires, partiellement dépossédés, on touchait tout le prix exigé des nouveaux offices, pour lesquels les honneurs et priviléges et les dispenses d'impôts, etc., attachés à ces titres, faisaient toujours trouver des acheteurs. On vit même des charges quadruplées, par la réduction des fonctions en *trimestres* ou *quartiers* seulement. Remarquons encore que ces créations de nouveaux privilégiés diminuaient sans cesse la partie imposable de la population, en lui enlevant précisément les membres qui avaient le plus d'aisance, et faisaient retomber de plus en plus lourdement sur le reste du peuple proprement dit la charge croissante des impôts.

Mais ces établissements de *semestres,* qui avaient toujours pour résultat, et le plus souvent pour but unique, de procurer à l'Etat des ressources financières, étaient aussi quelquefois pour le Gouvernement un grave moyen de

punition contre des fonctionnaires ou des corps dont il était mécontent. Cette mesure, en effet, amoindrissait beaucoup les profits, et surtout l'importance et la considération des anciens titulaires. Les Parlements eux-mêmes, qui jouaient dans ces temps un rôle si considérable, en avaient été frappés quelquefois et en avaient ressenti une profonde émotion. Déjà, en 1554, Henri II, trouvant le Parlement de Paris trop puissant à son gré, lui avait infligé cette rigueur, qui n'avait été révoquée qu'au bout de trois ans. Le Parlement de Rennes, celui de Provence en avaient été récemment atteints. Le Parlement de Normandie en était à son tour, et depuis plusieurs années, victime.

J'ai rappelé, dans un ancien travail (1), que le chancelier Séguier, lorsqu'il vint, en 1639, armé de pouvoirs si redoutables et sans exemple dans notre histoire, réprimer, avec une extrême rigueur, la sédition des *nu-pieds*, crut que le Parlement de Rouen avait montré non-seulement de la faiblesse mais encore de la complaisance et de la faveur pour les révoltés, et qu'il le frappa d'interdiction. Il en dispersa les membres, leur ordonna de se rendre à la suite de la Cour, à la disposition du Roi, et plus tard dans leurs terres. Il remplaça même ce Parlement par une Commission de seize conseillers et maîtres des requêtes, empruntés au Conseil d'Etat, qui siégèrent pendant un an sur les fleurs de lys de notre vieil échiquier.

Ce ne fut qu'en janvier 1641, lorsqu'on trouva la Normandie suffisamment abattue sous les rigueurs et les dispositions encore menaçantes dont elle avait été l'objet, qu'après de longues et instantes sollicitations des anciens magistrats, le Parlement de Normandie fut enfin rétabli; mais en même temps il fut réduit à être *semestre*. Cette

(1) Recherches sur l'affaire des *nu-pieds*, lues à la Société et publiées dans le *Journal d'Avranches*, en 1840, 41 et 42, avec tirage à part.

résolution inattendue parut tellement sévère et désastreuse que la Commission Séguier elle-même, soit par esprit de corps, au nom du Parlement pour lequel elle siégeait, soit pour ne pas trop choquer les sentiments de la province, n'enregistra cet édit qu'avec un simulacre d'opposition et ne voulut obéir qu'à une *jussion* expresse, qui ne se fit pas longtemps attendre (21 mars.)

Il en résulta l'introduction d'un grand nombre de nouveaux officiers, une opposition perpétuelle d'intérêts et de sentiments entre les derniers magistrats et les anciens, et des discussions, des querelles, des rixes même, qui se renouvelaient sans cesse. Après de nombreuses et vives réclamations des anciens réintégrés, et malgré les démarches en sens contraire des nouveaux Conseillers, le commencement du pouvoir de Mazarin fut signalé, en 1643, par une révocation partielle de cet odieux semestre. A la fin de la même année les États de Normandie faisaient entendre des plaintes amères sur les vexations auxquelles la sédition des *Nu-Pieds* avait servi de prétexte. Le temps de la justice semblait venu.

Mais le Parlement de Rouen ne jouit pas longtemps de cette grâce, tant sollicitée. Le petit nombre de nouveaux officiers qui avaient été conservés, se plaignant d'être l'objet continuel de mauvais procédés de la part des anciens, fatiguaient le ministre de leurs réclamations. A plus forte raison était-il assailli de celles de leurs collègues qui avaient été supprimés, et qu'on n'indemnisait point du prix de leurs charges, comme on l'avait promis. Par-dessus tout, l'impossibilité de trouver des fonds pour ce remboursement, lorsque les ressources de l'État ne suffisaient pas aux dépenses courantes qu'on s'était créées, et le besoin de faire enregistrer de nouveaux édits décidèrent, dès 1645, le rétablissement du fatal semestre.

Sa réinstallation fut l'occasion de vifs débats et amena

LES AGITATIONS

DE

LA FRONDE

EN NORMANDIE

ET SPÉCIALEMENT

VIOLENCES QU'ELLES OCCASIONNÈRENT EN 1649

Aux environs d'Avranches

SUIVIES

d'un Supplément renfermant des Notes

SUR

LA SÉDITION DES NU-PIEDS EN 1639

PAR M. A.-M. LAISNÉ,

Président de la Société d'Archéologie d'Avranches.



AVRANCHES

LIBRAIRIE D'AUGUSTE ANFRAY, ÉDITEUR

[illegible]

de Longueville, gouverneur de la Normandie, province qui entre en scène avec lui (1).

II.

FAITS RELATIFS A LA NORMANDIE, EN GÉNÉRAL.

Le duc de Longueville, descendant du fameux Dunois, était dévoré d'ambition et avait déjà pris part à plusieurs conspirations; mais son caractère irrésolu ne lui permettait pas d'atteindre les grandes choses auxquelles il aspirait. Excité par l'entreprenante Anne de Bourbon-Condé, sa femme, la belle et célèbre duchesse qui joua un si grand rôle à cette époque, et déjà gagné à la Fronde, par Gondi, dès la fin de 1648, il écrivait à celui-ci, le 5 janvier, qu'il partait pour Paris, soutenir le Parlement. Il se crut cependant obligé d'aller présenter, à Saint-Germain, le 6, deux des *nouveaux* conseillers de Rouen, qui portaient à la Reine l'assurance du chaleureux dévouement du Parlement de Normandie, ce qui était vrai du *semestre des nouveaux,* qui siégeait depuis septembre. Mais, dès le 7, malgré de nouvelles hésitations, il se rendait à Paris, prenait sur lui de répondre au Parlement de l'appui de toute sa province et offrait, pour ôtages de sa parole, sa femme. sa fille et son fils. Cependant, ni les habitants du pays, ni les magistrats municipaux de Rouen, ni même le Parlement, du moins la partie qui était alors en fonctions, n'étaient disposés à le seconder ainsi. Mais la haine du fatal semestre amena bientôt le Parlement, réuni dans son ensemble, où les *anciens* étaient en majorité, à manquer à ses devoirs envers le Roi et à entraîner avec lui une partie de la province. Dès le 13 janvier, le Parlement se déclarait

(1) Nous devons déclarer que la plupart des faits relatifs à la Normandie en général nous ont été fournis par l'excellente *Histoire du Parlement de Normandie* de M. *A. Floquet*.

LES AGITATIONS

DE

LA FRONDE

EN NORMANDIE

AVRANCHES. — H. HAMBIS, IMPRIMEUR.

LES AGITATIONS

DE

LA FRONDE

EN NORMANDIE

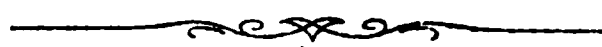
ET SPÉCIALEMENT

VIOLENCES QU'ELLES OCCASIONNÈRENT EN 1649

AUX ENVIRONS D'AVRANCHES

PAR M. A.-M. LAISNÉ

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE D'AVRANCHES



AVRANCHES

LIBRAIRIE D'AUGUSTE ANFRAY, ÉDITEUR

1863

gues de Rouen un arrêt contre Mazarin. Mais, malgré les excitations de quelques intrigants compromis, la Cour de Rouen, qui n'avait pas de griefs personnels contre le Cardinal, et retenue encore par la crainte de trop aigrir les esprits, ne put jamais s'y résoudre. Senlement elle publia, dans la deuxième moitié de février, en faveur de la Fronde, un manifeste, où n'était pas épargné le blâme contre le ministre et contre tous les agents du pouvoir.

Toutefois, si la population de Rouen et des environs se pressait tout entière autour du duc de Longueville et du Parlement, le comte d'Harcourt maintenait encore dans le devoir une partie de la Haute et surtout la Basse-Normandie. La noblesse de celle-ci était partagée entre les deux camps. Le comte de Matignon lui-même, quoique lieutenant du duc de Longueville dans cette contrée et même son parent, hésitait à se prononcer. Parmi ceux qui restèrent fidèles au Roi se fit remarquer le jeune marquis de Bellefonts, Gouverneur de Valognes, qui offrit ses services à la Cour et fit espérer que, dans le cas de besoin, une partie des gentilshommes du Cotentin se joindrait à lui. Aussi reçut-il du Roi (31 janvier) une lettre très-flatteuse de remercîments et d'encouragement.

Tandis que le Parlement de Normandie et le Gouverneur s'efforçaient de réunir des soldats et que, pour y parvenir, et pour gorger les seigneurs qui s'étaient distribué des commandements dans leur future armée, ils gaspillaient les sommes qu'ils se procuraient par toutes sortes de moyens, le duc de Longueville promettait aux Parisiens l'envoi prochain d'un renfort considérable d'infanterie et de cavalerie. Chaque jour il grossissait le chiffre annoncé. Mais, comme rien ne venait, au bout de quelque temps, les Parisiens mêmes, qui en avaient conçu de grandes espérances, cessèrent d'y croire et finirent par en rire, malgré quelques échecs que leur faisait éprouver le prince

de Condé, mais qu'il payait d'ailleurs assez cher. Le 8 février, en effet, sous ses yeux, un de ses lieutenants et son ami intime, le duc de Châtillon, enleva Charenton de vive force, mais y fut tué. Et le comte de Grancey, seigneur normand, qui était aussi sous ses ordres, s'empara de Brie-Comte-Robert, mais y perdit 1,000 hommes, perte grave pour une aussi faible armée que celle du Prince, et qui diminuait beaucoup l'importance de ces succès.

Du côté de la Normandie, une déclaration royale du 17 février interdit le Parlement et faisait un appel à la fidélité et aux intérêts de la population de Rouen. Mais les menaces empêchèrent les hérauts-d'armes qui en étaient porteurs d'être reçus. Des lettres du Roi appelaient en même temps à Saint-Germain les magistrats fidèles; et le 27 février était décrétée la translation du Parlement à Vernon. Mais cette mesure n'eut presque aucun succès : les *nouveaux* conseillers s'y rendirent seuls, le 9 mars, pour l'ouverture de ses séances, qui furent ensuite à peu près nulles.

Pendant que le duc réunissait, péniblement et à grands frais, des soldats, le comte d'Harcourt était maître même les environs de Rouen. Il possédait Pont-de-l'Arche, Vernon, les Andelys, le Château-Gaillard, Ecouis, Elbeuf, et fut sur le point de reprendre Evreux, où il avait des intelligences, mais où il échoua, ainsi qu'à Gisors et à Lisieux. Par des actes de vigueur, il prenait Quillebeuf et Pontaudemer, tandis que le Havre restait ferme dans sa fidélité au Roi. Ayant encore assuré au Gouvernement Honfleur et le Neubourg, il faisait sans cesse harceler et désoler par ses soldats les environs de Rouen, que ne respectaient guère mieux les recrues de la Fronde. Aussi ne tarissait-on pas de plaintes sur les *pilleries*, *extorsions* et *violences* des soldats, comme si l'esprit de rébellion ne se

fût pas attiré lui-même aveuglément ces malheurs. Quevilly même, à une lieue de Rouen, n'offrait plus aucune sûreté : et l'on se vit dans la nécessité de fortifier à la hâte et sérieusement les faubourgs.

Au bout de quelque temps, le duc de Longueville eut enfin réuni une armée de 2,800 fantassins et de 1,300 chevaux, qui entraîna des dépenses énormes et à l'occasion de laquelle il est curieux de lire les titres ridicules que firent valoir la plupart de ses chefs, pour y obtenir des commandements. Pendant quelques jours le Duc éblouit le peuple de Rouen par des *montres* ou revues, faites avec grand apparat. Il fallait cependant agir. Le 3 mars, il essaye de reprendre Pontaudemer; mais ses troupes, si pompeuses, sont vertement repoussées et pourchassées. Bientôt le Duc lui même dirige contre cette ville un nouvel et puissant effort, qu'il annonce avec éclat; mais, ayant appris que le comte d'Harcourt arrivait à marches forcées, dour lui livrer combat, il jugea prudent de ramener en hâte avec lui sa cavalerie et de faire embarquer à *la Bouille* son infanterie et son artillerie, auxquelles un détachement du comte d'Harcourt, qui avait fait diligence, parvint à enlever encore 60 prisonniers. Telle fut l'expédition qu'on nomma *la grande occasion de la Bouille, la guerre de Moulineaux*, et dont le Duc eut même le courage de se féliciter en plein Parlement, comme ayant réussi dans son dessein principal, qui était, disait-il, de forcer d'Harcourt à se rapprocher de Pontaudemer et à laisser libres les environs d'Évreux et la route de Paris, où il promettait toujours de mener un puissant secours. Cependant quelques-uns de ses lieutenants réussirent à prendre *Harfleur*, qui, il est vrai, n'était pas tenable, puis les châteaux de *Montivilliers*, de *Fontaine-Martel*, de *Neuchâtel* et de *Clères*, succès faciles, dont on fit néanmoins, à Paris aussi bien qu'à Rouen, un bruit immense.

Malgré ces démonstrations ; tout le monde était déjà las de la guerre et désirait la paix. Le Parlement de Paris souffrait d'un rôle si peu conforme à ses antécédents et à ses principes, de l'état de guerre ouverte où il se trouvait engagé avec la Royauté et des conséquences funestes qui se montraient déjà si nombreuses. La Cour se repentait de sa précipitation et s'inquiétait des suites de la lutte, le comte d'Harcourt ne paraissant pas pouvoir longtemps barrer le chemin de Paris aux troupes du duc de Longueville. Charles 1er venait d'être décapité en Angleterre ; et cette mort avait fait réfléchir les uns et les autres. Le spectacle de sa veuve désolée, qui habitait Paris et qui y était réduite à de grandes privations, avait ému le peuple et affaibli l'inflexible fierté d'Anne d'Autriche. Des négociations, que les généraux avaient entamées, pour appeler au secours de la Fronde les Espagnols, depuis si longtemps ennemis acharnés de la France, avaient effrayé le Gouvernement et les magistrats, auxquels on avait osé en présenter un agent. Longueville lui-même, toujours indécis, était toujours disposé à traiter. Aussi quelques démarches conciliatrices, que la Reine avait tentées dès le 12 février, et qui avaient été accueillies favorablement, avaient amené des pourparlers, qui commencèrent le 4 mars à *Ruel.* Et dès le 11, les délégués du Parlement et de la Reine, vivement préoccupés, les uns de l'intervention des Espagnols, les autres de la défection de Turenne, qui se déclarait pour la Fronde, se hâtèrent de signer une paix assez favorable au Gouvernement.

Mais cette paix fut très-mal accueillie par le peuple de Paris, qui insulta grièvement le premier président, *Mathieu Molé,* et des cris de *République* furent entendus. Le Parlement lui-même désavoua ses délégués et rejeta plusieurs des principaux articles. Tout fut remis en question.

D'ailleurs le Parlement de Normandie et le Duc, sans

lesquels on avait traité, étaient furieux et s'en plaignaient amèrement. Le Parlement ne se trouvait pas assuré de la destruction de son *semestre*, malgré un article qui avait dit vaguement que « S. M. pouvoiroit à la suppression du » nouveau semestre dans le Parlement de Rouen ou à la » réunion de tous les officiers du dit semestre, ou de partie » d'iceux, au corps du dit Parlement. » Aussi le délégué du Parlement de Rouen fatigua de ses réclamations le Parlement de Paris et obtint, lorsque de nouvelles conférences s'ouvrirent, le 18 mars, à Saint-Germain, que l'on y admettrait plusieurs représentants des Cours souveraines de Normandie.

Dans ces autres conférences, les députés normands firent des plaintes très-amères de la manière dont on avait traité leur province, surtout en 1639 et 1640, pour la révolte des *Nu-pieds*. Et le Chancelier Séguier, qui y assistait, dut subir silencieusement des reproches graves, même de la part de ses collègues, sur l'excessive sévérité qu'il avait déployée dans cette occasion. Ces députés élevèrent des prétentions considérables et les soutinrent avec une grande ténacité, à laquelle ne s'associèrent pas les Conseillers de Paris et qui leur attira une verte apostrophe de l'oncle du Roi, Gaston, et de Condé. Ils tenaient surtout à la destruction entière de leur *semestre*. Enfin, tout le monde leur reprochant d'empêcher seuls la paix de se conclure et de pouvoir attirer de grands maux sur le pays, et la peur des Espagnols, qui faisaient des progrès, agissant de nouveau, ils se résignèrent au maintien d'un président et de quinze conseillers nouveaux, pour adjoindre à l'ancien état du Parlement. La paix fut, en conséquence, signée le 1er avril (1).

Pendant ces débats, les troubles continuaient et même

(1) Ainsi se trouva détruit presque entièrement, pour ne plus jamais reparaître, cet odieux *semestre*, dont l'abolition avait coûté de si longs et de si pénibles efforts que sa vitalité était devenue une espèce

s'aggravaient en Normandie. Le duc de Longueville était parvenu à réunir une dixaine de mille hommes. Le comte de Matignon, qui, nous l'avons déjà dit, ne se décida que tard, en assembla sept ou huit mille. Le jeune marquis de Bellefonds s'étant énergiquement prononcé contre la Fronde, Matignon attaqua d'abord le château de l'Ile-Marie, qui appartenait à ce seigneur, et le lui enleva. Ensuite, le 20 mars seulement, il s'en prit à la ville de Valognes, dont Bellefonds était gouverneur; et, comme elle n'était guère capable de résistance, celui-ci se renferma dans le château, avec une garnison de cent hommes, à laquelle plusieurs seigneurs royalistes des environs voulurent se joindre. Ce château fut attaqué avec vigueur par les troupes de Matignon, dans lesquelles on remarquait, au nombre des officiers, les comtes de Thorigny et de Flers, les barons de la Luthumière, de Canisy et de Longaunay et les sieurs de Bellouze, de Franqueville, de Caillières, de Sainte-Marie, de Chantelou et de Saint-Germain. Matignon fit venir l'artillerie de Cherbourg, pour foudroyer ce château, et il appela comme renfort la garde bourgeoise de Bayeux, qui ne paraît pas lui avoir rendu beaucoup de services. La défense fut également énergique et prolongée; elle dépassa le terme du 1er avril, où la paix fut signée entre les partis. L'on regrette de voir que, pour procurer à Matignon la satisfaction d'un succès, auquel on donna bientôt un immense retentissement, le duc de Longueville ait multiplié les malheurs inséparables d'une pareille lutte, en retardant la publication de cette paix dans la Basse-Normandie jusqu'à ce que l'épuisement des munitions de guerre forçât cette garnison à capituler, le 5 avril

de type connu de tous. Témoin ces vers d'un poète contemporain, qui décrit :

« Des piliers de pierre fort dure
« Qu'on creuserait moins aisément
« Qu'on n'a fait semestre normand. »

seulement. Au reste, cette capitulation, qui est rapportée tout au long par Masseville, est fort honorable.

Antérieurement le marquis de Chamboy, un des lieutenants de Longueville, avait pris Argentan au baron de Maré et, par un hardi stratagème, s'était emparé, sans coup férir, du château du Chesne et d'au moins soixante gentilshommes et soldats qui y étaient réunis. Mais Alençon, que les Frondeurs convoitaient, et qu'ils avaient sérieusement menacé, ayant été mis à la hâte en état de défense, leur imposa et ne fut pas même attaqué.

Tels furent en Normandie les événements militaires de cette *guerrette* de la Fronde, comme l'appelle Tallemant des Réaux. La paix y mit heureusement un terme; mais elle n'en mit pas aux désordres, aux pillages de tout genre que continuèrent à se permettre les soldats des deux partis. Déjà les violences, les extorsions des soldats de Longueville n'avaient pas été moindres dans Rouen que celles que les soldats du comte d'Harcourt avaient exercées dans les villes frondeuses dont ils s'étaient emparés. Mais après la paix, le Duc ayant dû licencier ces troupes irrégulières et désordonnées, elles se répandirent dans la province, qui fut tout entière infestée de soldats débandés et de voleurs de grands chemins, pillant, rançonnant, assassinant, à tel point que, comme le constatent les registres du Parlement, « les terres, ou la plupart, demeurèrent incultes, désertes, » désolées, par l'abandonnement des laboureurs, réduits » au désespoir. » Le Duc lui-même le reconnaissait en plein Parlement, le 1er juillet, en déclarant *qu'il avait vu, en Normandie, beaucoup de lieux où l'ennemi n'eût point fait plus de mal*. Et les troupes royales, il est triste d'avoir à le dire, ne s'étaient pas davantage fait faute d'extorsions, comme nous le verrons, par des documents authentiques, particulièrement relatifs aux environs d'Avranches.

III.

EXACTIONS A CUVES.

La ténacité des députés normands dans les conférences de Saint-Germain, appuyée par l'état militaire menaçant qu'était parvenu à se former le duc de Longueville, avait fini par obtenir pour la Normandie, non seulement la suppression, tant souhaitée, de son semestre et de celui de la Cour des Aides de Rouen, mais aussi plusieurs autres points particuliers favorables à notre province. D'abord l'insurrection avait fait ratifier tous ses actes, même les plus irréguliers et les plus hostiles à l'autorité royale. La masse de la population recevait elle-même des garanties contre le retour des abus. Elle était immédiatement déchargée du *cinquième* des tailles; et même « *décharge entière était accordée aux paroisses qui justifieraient avoir souffert par suite du passage, séjour et logement des gens de guerre.* »

Cette dernière concession, qui dut malheureusement recevoir de très-nombreuses applications dans la province, nous a valu un document curieux sur la conduite que les soldats tinrent à cette époque dans notre contrée. Cette pièce, conservée par hasard dans les dossiers d'un ancien avocat du pays (M. Frault), et vendue dernièrement dans une masse de papiers de rebut, y a été retrouvée par notre collègue, M. Ém. Renault, auquel nous en devons la conservation et qui nous l'a cédée.

C'est une enquête judiciaire, qui fut faite à Cuves, en vertu de la déclaration précédente, les 17 et 18 mai 1649, six semaines après la conclusion de la paix, par le Président, un *élu* ou conseiller et le greffier de l'Élection de Mortain, de laquelle dépendait la paroisse de Cuves. Les magistrats eux-mêmes y déclarent « qu'ils se sont *trans-*

» *portés exprès* dans cette paroisse, en exécution de la » *volonté du Roi*, portée par la commission de *la levée* » *des tailles* de la présente année et ordonnance, du 5 du » mois, des Présidents et trésoriers généraux de France » au bureau des finances de Caen, et qu'ils doivent dres- » ser procès-verbal des *logements* des gens de guerre et » des *pertes et dégâts* soufferts par les paroissiens du lieu » et des paroisses circonvoisines, depuis le 1er *octobre* pré- » cédent jusqu'au jour de leur enquête. » Ils y procèdent, sur la réquisition des habitants, pour avoir *récompense du logement* des gens de guerre qu'ils ont souffert et *diminution de leurs tailles*. Je présume que le point de départ du 1er *octobre* était alors celui de l'année financière pour la perception des tailles, comme c'était et c'est encore celui de la jouissance et des fermages de toutes les terres du pays.

Quoi qu'il en soit, la pièce consacrée est une expédition régulière du procès-verbal d'enquête, délivrée à cette époque au délégué des habitants de Cuves, et signée des magistrats qui y avaient procédé. Elle contient cinquante-huit pages, d'une écriture assez serrée, et renferme les dépositions de trente-quatre témoins, parmi lesquelles on remarque la première, très-étendue, faite par le curé même de la paroisse, Bertrand Halier, doyen rural, et celles de deux autres prêtres et d'un avocat.

Les faits d'exactions et de violences se rapportent à quatre passages et séjours de troupes, qui avaient eu lieu depuis le 15 janvier 1649 jusqu'au 8 mai. Et, chose pénible à remarquer, les abus les plus graves et les plus criants avaient eu lieu à partir du 26 avril, c'est-à-dire plus de trois semaines après la conclusion et la publication de la paix, et de la part de Compagnies appartenant aux régiments mêmes du Roi, non point débandées, mais marchant en corps et accompagnées de leurs officiers, qui

ne s'opposent point aux exactions et qui paraissent au contraire en être les premiers instigateurs.

Toutefois, les noms qu'on y rencontre permettent de s'arrêter à une pensée consolante pour nous, c'est que ces troupes, ou du moins la grande majorité de leurs chefs, n'appartenaient point à notre province, que peut-être quelques-uns étaient étrangers à la France, et que ce n'est point à des compatriotes proprement dits que nos habitants avaient à reprocher ces excès.

On pourrait croire que les troupes auraient conservé de l'irritation contre les Bas-Normands, s'ils avaient pris une part très-active aux mouvements insurrectionnels de la Fronde, et que peut-être les habitants de Cuves se seraient signalés sous ce rapport et seraient devenus l'objet particulier de leur animadversion. Mais nous avons vu que toute la Basse-Normandie avait très-peu remué et ne s'était laissé entraîner que difficilement et tard à des actes peu menaçants. Rien d'ailleurs, dans toute l'enquête, ne révèle un seul mot des soldats qui témoigne que leur conduite eût pu avoir ce motif. On ne voit s'y manifester qu'un esprit de maraude et de pillage, par cela seul qu'ils avaient pour eux la force matérielle. Et plusieurs autres faits, relatés ailleurs, se réunissent à ceux-là pour autoriser à penser qu'il était en effet alors assez dans les habitudes ordinaires des troupes, même régulières, de traiter leurs concitoyens eux-mêmes comme presque aucun Français ne traiterait aujourd'hui des ennemis vaincus. Pour apprécier le nombre et la gravité de ces violences, qui ont pour nous un intérêt local particulier, il me semble nécessaire d'en reproduire les principaux détails, en tâchant d'y mettre le plus d'ordre possible.

1° La première époque mentionnée dans cette enquête est un passage, rapide cependant, de troupes, qui arrivèrent à Cuves le 15 janvier, n'y restèrent qu'une nuit et

repartirent le lendemain, à midi. Elles comprenaient une compagnie de cavalerie (chevau-légers), composée de 33 cavaliers ou *maîtres*, avec leurs officiers, appartenant au régiment de *la Meilleraye* et commandée par un sieur *de Coussy*. Il paraît que, par la présence des valets et autres, le nombre d'hommes de cette compagnie s'élevait jusqu'à 80 et celui des chevaux à 60. Il y avait en même temps 3 compagnies d'infanterie, du régiment du *comte de Dunois*, chacune composée de 30 soldats, outre les officiers présents, et que commandait un sieur d'*Anequeteville*. Avec les accessoires exigés par le service et par les bagages, on comptait, pour ces compagnies, 120 hommes et 60 chevaux. Tous revenaient de la garnison de *Pontorson*, pour retourner à l'armée. Ils se dispersèrent dans les villages de la commune, pour y loger, y vécurent à discrétion, des vivres qu'ils y trouvèrent, exigèrent de plusieurs particuliers des sommes d'argent et causèrent à la paroisse une perte, que le curé et plusieurs personnes honorables n'estimaient pas à moins de 800 livres, somme considérable pour le temps. Un laboureur, entre autres, avait logé 2 cavaliers, qui le forcèrent à leur donner 40 sols. Chez une femme, qui était marchande, il alla beaucoup de soldats, qui rompirent trois coffres, dans lesquels il y avait quantité de linge, de *boutons de soie* et écheveaux, et de *vaisselle*, qu'ils emportèrent, lui faisant éprouver une perte de 35 ou 36 livres. Une veuve eut à loger 3 cavaliers et 2 valets, et, outre qu'elle leur fournit, comme tous, les vivres à discrétion, ils en exigèrent encore 50 sols, avec beaucoup de linge, comme draps, chemises et autres choses. Un couvreur en paille, donné *en aide* à un voisin (ce qui se rencontre plusieurs fois dans cette enquête et paraît avoir été fort usité alors), pour nourrir 4 cavaliers, fut obligé de fournir pour sa part 60 sols. Un laboureur eut chez lui jusqu'à 10 hommes et 10 chevaux, avec le ca-

pitaine de Coussy; et on lui enleva plusieurs meubles faciles à emporter, avec quantité de linge. On lui brisa et *brûla* ses coffres, jurant avec blasphême qu'il fallait qu'il leur donnât 10 *pistoles*, ce qui lui était impossible. Il put seulement en donner *une* (*dix livres*) aux valets du capitaine, et il estimait la perte qu'il fit à 150 livres au moins. Mais ces exactions, quoique certes très-coupables, et qui avaient lieu au commencement de la Fronde, ne sont rien auprès des excès suivants, qui cependant ne se commirent que lorsque la paix était proclamée et reconnue partout.

2° D'abord, le 26 avril, nouveau passage de troupes, allant cette fois à Pontorson, pour y tenir garnison. C'étaient deux compagnies de cavalerie du régiment de la *Ferté-Imbault*. La première était composée de vingt-six maîtres, commandant le sieur *d'Hermival*, la deuxième de vingt-quatre maîtres, commandée par le sieur *Du Tronquay*, chacune avec ses officiers présents et cortége ordinaire de valets. Ces deux compagnies passèrent la nuit à Cuves et délogèrent le lendemain. Comme d'usage alors, les soldats vécurent à discrétion chez les habitants, et de plus ils exigèrent de l'argent de plusieurs de leurs hôtes. Ainsi, un sieur Fortin, père d'un prêtre, logea 5 hommes et 3 chevaux, et lui avec ses deux fils furent contraints de donner 24 livres à 3 de ces cavaliers, dont on cite les noms, et 6 livres pour les récompenser des *vivres* que ceux-ci avaient apportés pour leur *souper*, ce qui était attesté par un écrit qu'avaient signé ces cavaliers! Un laboureur, qui logea chez lui le capitaine d'Hermival, avec son train, estime à 100 livres la perte que lui fit éprouver celui-ci pendant un si court séjour. Chez un autre, deux cavaliers seulement, qu'il logea, lui occasionnèrent une dépense d'environ 20 livres! Enfin, après le départ de ces compagnies, que quelques-uns estimaient avoir compté 120 hommes et 100 chevaux, les habitants assemblés calculèrent que ce logement

avait fait éprouver à la paroisse une perte de plus de 600 livres! Et cependant ce fut le plus rapide et le moins écrasant des quatre que relate cette enquête!

3° Mais, dès le 28 avril, arriva une autre compagnie du même régiment, composée de 48 maîtres, commandée par le sieur de *Cordonne*, et ayant tous ses officiers présents. Des témoins disent qu'il y avait 100 hommes et 80 chevaux, un d'entre eux les porte à 120 hommes et 100 chevaux; il y avait même des femmes. Cette compagnie ne se borna pas à passer, elle séjourna jusqu'au 1er mai; et l'on va voir avec quel esprit de pillage. Non-seulement ils vécurent partout à discrétion; mais ils exigèrent de beaucoup de particuliers des sommes importantes, à force de violences, employant les menaces et faisant de graves dégâts, pour réussir à les extorquer, brisant les meubles, prenant linges et habits, emmenant même des animaux de culture, gaspillant les vivres et accumulant les moyens d'exaction. Des témoins rapportent que, les précédents logements ayant épuisé les vivres de plusieurs maisons, que la plupart de leurs habitants avaient même quittées, les nouveaux soldats furent répartis dans celles où ils croyaient encore trouver quelque chose, jusqu'au nombre de 4, 5 et même 8 par famille, allant d'ailleurs de maison en maison, de village en village, pillant partout et exigeant de fortes sommes. Ainsi un laboureur, associé à un autre, dut loger 4 cavaliers, avec 2 valets, une fille (garse) et 4 chevaux. Ils lui demandèrent à plusieurs reprises de l'argent; et, voyant qu'il ne pouvait leur en donner, ils rompirent les portes de sa maison et les serrures de ses coffres et prirent ce qu'il avait de linge à son usage. Un autre, âgé de 65 ans, logeait 5 hommes et 3 chevaux. Ces soldats, non contents des vivres qu'il pouvait leur fournir, envoyaient chercher les plus délicats à Saint-Pair, (Saint-Pois) et à Brecey, lui demandant continuellement de l'argent. Et, comme il lui

était impossible de leur en fournir, ils brisèrent deux bois de lit, un pot de fer, un fût de tonneau, deux roues et autres meubles, jusqu'à la valeur de plus de 30 livres. Ils menaçaient encore de briser et de brûler les autres meubles, de sorte que, pour y échapper, il fut obligé d'aller emprunter 20 livres, qu'il leur donna. Non contents de cela, au moment de leur départ, ils lui enmenèrent, jusqu'à 2 lieues de Cuves *(Périers)* un bœuf de labour, qu'il ne put retirer de leurs mains qu'en leur donnant encore 20 autres livres! Chez celui qui lui était adjoint, ils cassèrent plusieurs meubles de bois, prirent ce qu'il pouvait avoir de blé et une partie de son linge, et lui firent éprouver une perte de plus de 60 livres. Un troisième, donné aussi en aide à un voisin, pour loger 2 hommes et 2 chevaux, déclare que le jour de leur départ, ils lui enmenèrent de force, et les pistolets à la main, une jument de harnais, valant 50 livres, et qu'il la perdit, ayant été dans l'impossibilité de fournir l'argent qu'ils exigeaient pour la retirer. — Un prêtre, nommé Fortin, dont le père, ruiné par les logements précédents, avait quitté sa maison avec le reste de sa famille, y reçut 6 hommes et 3 chevaux. Malgré son caractère, et quoiqu'il leur fournit cidre, viande, avoine et autres choses nécessaires, ils le forcèrent à leur donner 24 livres, pour ne pas mettre en pièces ce qu'il avait de meubles. — Un laboureur, adjoint à un autre, pour loger et nourrir 2 cavaliers, fut contraint à leur donner 20 sols. — Chez maître Gilles *Fortin*, avocat, au village de *Beaupré*, qui logeait 4 cavaliers, leurs chevaux et leurs valets, ils prirent ses habits, chemises, nappes et serviettes, lui coupèrent la chaussée d'un étang et enlevèrent tout ce qu'il y avait de poisson. Il estimait à plus de 100 livres la perte qu'ils lui avaient fait essuyer. Un laboureur, qui, par les divers logements de cette époque, perdit plus de 100 livres, fut personnellement victime de plusieurs outrages de la

part des cavaliers, qui en exigèrent par force environ 110 sols. Un nommé Le Vennier, chez qui était le lieutenant du sieur de Cordonne, avec 6 hommes et 6 chevaux, déclare qu'ils lui ont fait une dépense d'environ 60 livres, mais du moins il ne parle pas d'exactions. L'hôte du sieur de Cordonne lui-même n'en fut pas quitte à si bon compte. Il avait ce capitaine, avec 12 chevaux. Il fut l'objet de grandes violences : les soldats lui jurèrent le saint nom de Dieu que, s'il ne leur donnait pas 100 écus, ils le tueraient. Pour échapper à ces menaces, il fut obligé d'emprunter 20 livres, qu'il leur donna; et il estime sa perte au moins à 200 livres. Chez une veuve, qui avait cependant à nourrir 6 hommes et 6 chevaux, ces cavaliers exigèrent néanmoins 15 livres. Un laboureur, outre qu'il logeait le sieur Dumesnil, Cornette de la compagnie, et un cavalier, avec leur suite, fut encore obligé de donner 36 livres. Plusieurs prirent des veaux et des agneaux et emportèrent avec eux les meubles qu'il était possible de transporter.

On regrette d'être obligé d'ajouter que ces déplorables exactions n'étaient pas seulement le fait des subalternes. Le curé de la paroisse, dans un témoignage développé, mais sans passion, déclare qu'à son arrivée le chef, le sieur de Cordonne lui-même, demanda aux habitants 3,000 livres, pour son *quartier d'hiver* (expression remarquable au 28 avril), menaçant de tout piller si on les refusait, et promettant, au contraire, si l'on consentait à les donner, qu'il ne laisserait à Cuves que 6 cavaliers, pour tenir lieu de garnison. Voyant que les habitants ne pouvaient fournir cette somme, ses cavaliers les maltraitèrent, pour les y obliger, jusqu'au moment de leur départ, disant qu'ils ruineraient tout. Et ils auraient continué ainsi plus longtemps, sans l'arrivée de quatre nouvelles compagnies, qui les forcèrent de déloger le 1er mai, à quatre heures après-midi. Le curé et les autres témoins estiment que les dommages

causés à la paroisse, pendant les quatre journées de séjour de cette compagnie, s'élèvent environ à 4,000 ou 4,500 livres. Et l'on peut juger combien cette somme était alors importante, lorsqu'on voit un ensemble assez nombreux de meubles brisés n'être évalué que 30 livres et une jument de travail 50. Ce n'était cependant l'œuvre que d'une compagnie, pendant quatre jours seulement! Il est impossible de ne pas gémir sur le sort d'habitants qui, immédiatement après de pareilles pertes, eurent à subir le séjour, tout aussi violent, de quatre compagnies, pendant huit grands jours.

4° La succession des nouvelles troupes eut donc lieu sans interruption. C'étaient 4 compagnies de cavalerie du régiment du baron de *Maré* (quelques-uns disent de *La Mare*), que commandait le capitaine de la première, le sieur *Conti d'Elnedavi* (d'autres disent comte de Médavy, mais un nom italien n'a rien qui étonne sous Mazarin). Les autres avaient pour capitaines les sieurs de la Pavinière, d'Amilley ou d'Avilly, lieutenant-colonel, et Duval, avec le major du régiment, sieur de Bois-l'Évêque. Elles étaient composées de plus de 230 maîtres, et, avec leur cortége, comprenaient de 450 à 500 hommes et de 350 à 400 chevaux. Ces cavaliers se logèrent comme il leur plut, sans aucun contrôle ni revue, de sorte qu'il s'en répandit dans tel village jusqu'à 25 ou 30. Un seul habitant logea un capitaine avec 9 hommes et ordinairement de 10 à 12 chevaux. Un autre eut aussi un capitaine et son train, savoir : 10 ou 12 hommes et 12 chevaux; et leurs violences lui firent éprouver des pertes de plus de 400 livres. Comme d'usage, ils vécurent à discrétion chez les habitants, se faisant fournir les vivres et tout ce qui leur convenait; et ils regardaient tellement cela comme un droit que plusieurs chefs donnèrent des *acquits* de la dépense que leur suite avait faite. Plusieurs témoins les accusent en outre d'avoir

envoyé chercher les mets les plus rares et les plus fins jusque dans les villes d'Avranches et de Vire et dans d'autres lieux, aux frais de leurs hôtes. On assure même que certains allaient dans d'autres villages, de la paroisse ou des paroisses voisines, chercher des vivres (il est fort douteux qu'ils les payassent), qu'ils rapportaient à leurs logements et se les faisaient *payer le double* de la valeur. On ne sera pas étonné de les voir, comme les précédents, exiger de l'argent de leurs hôtes, en les menaçant et les frappant, brisant, brûlant les meubles, et aller même en faire autant dans plusieurs paroisses voisines.

Une compagnie seulement alla, pendant les deux derniers jours, loger à Mesnil-Gilbert et à Juvigny. Mais Cuves n'en fut guère soulagé, les officiers, les valets et les bagages y étant restés. De plus, les habitants furent contraints de payer 45 sols par jour, pour chacun des *absents!*

Mais on signale encore plusieurs graves abus particuliers, qui dénotent une méchanceté gratuite et un déplorable esprit de pillage et de destruction. Ainsi, quoique le major, le sieur de Bois-l'Évêque, fût logé, avec son lieutenant et son train, chez un laboureur, auquel il fit éprouver une perte d'environ 75 livres, il ne se fit pas moins livrer par un autre du *pain*, 3 boisseaux d'avoine et 300 livres de foin. — Une fille vit des cavaliers, qui étaient logés chez son frère, venir chez elle et emporter de force 5 boisseaux de seigle, de la grosse avoine, un côté et demi de lard, son linge, 80 pièces de fil, un corps de serge et 10 aunes de toile, le tout valant bien 60 livres. — La maison d'un prêtre fut entièrement pillée et on lui enleva jusqu'à ses habits sacerdotaux. — Chez un habitant, âgé de 60 ans, 4 cavaliers, dont on cite les noms avec une sorte de *respect*, rompirent et brûlèrent la majeure partie de ses meubles et exigèrent de lui une pistole; qu'il fut obligé d'emprunter, sur les menaces, qu'ils lui faisaient

en blasphémant, de le tuer, s'il ne leur donnait pas 4 pistoles. — Un autre, qui avait 2 cavaliers et 1 valet, fut obligé de fuir sa maison, par suite de leurs violences. Ils y brisèrent quatre portes fermant à clef, un coffre, une couchette, jetèrent hors de la maison et brûlèrent devant la porte une couchette, des fonds de tonneau, une broie et d'autres meubles. — Un prêtre, qui avait déjà été pressuré les jours précédents, logea 7 hommes et 5 chevaux. Ces hommes lui brisèrent une porte et trois coffres et prirent tout ce qu'il y avait de linge pour lui, son père, son frère, et les domestiques, plus deux côtés de lard, la chair d'un veau, trois boisseaux de seigle et cinq pains, deux pots de beurre, deux pots de graisse, six plats, six assiettes, le tout valant plus de 200 livres. Ils exigèrent encore des vivres et 18 livres en argent, qu'il fut obligé d'emprunter. Ils lui prodiguèrent et perdirent trois tonneaux de cidre, brisèrent les couvertures et terrasses de trois êtres de maison, brûlèrent quatre coffres, cassèrent un pot de fer et deux roues, battirent une cavale de harnais, au point de la faire avorter. Ils cherchèrent même à cacher celle-ci, avec l'intention de se l'approprier. Enfin, ils lui brûlèrent et déchirèrent plusieurs titres et renseignements relatifs à son bien; de sorte qu'il estimait sa perte à plus de 600 livres.

Une femme, marchande, qui avait déjà été pillée le 26 avril, ayant été attribuée en aide à son frère, pour nourrir 2 cavaliers, que celui-ci logeait, fut obligée, outre les vivres fournis à discrétion, de donner de l'argent à chacun de ceux-ci et au valet de l'un d'eux. Bien plus, ayant chez elle 6 hommes avec 6 chevaux, elle vit enfoncer, à coups de crosse du fusil, la porte d'un grenier où étaient des meubles, briser ces meubles et emporter, outre de la viande, des chemises à l'usage de son mari, des *collets* et des *coiffes* à son propre usage, et toutes sortes de marchan-

dises, couteaux, ciseaux, boutons de soie, *trébuchet* (1), et du linge, serviettes, nappes, draps de lit, quantité de balles de fil blanc, elle estimait sa perte à plus de 60 livres, et l'on peut croire qu'elle n'exagérait pas. — Un laboureur, qui avait chez lui 3 cavaliers, 3 chevaux et 3 valets, après les avoir nourris pendant deux jours, fut obligé de quitter sa maison, par suite des violences qu'ils y commettaient, rompant deux portes et un coffre, buvant et faisant boire un tonneau et une *botte* de cidre, prenant des plats d'étain, des draps de lit et autres objets. Ils allèrent jusqu'à retenir comme prisonnier un de ses voisins, pour l'obliger à faire représenter leur hôte, qui s'était ainsi enfui. — Un habitant logeait 3 hommes, 3 chevaux et 1 valet; il fut obligé de leur donner 9 livres 10 sols en argent, outre qu'en arrivant ils défoncèrent, à coups de pistolet, un tonneau plein de cidre, qui se répandit et fut perdu dans la place, rompirent un coffre fermant à clef, deux couchettes, un pétrin et beaucoup d'autres meubles, lui tuèrent un porc valant 10 livres, et qu'ils emportèrent cinq haches et d'autres objets, de sorte qu'il perdit plus de 100 livres. — Un autre, ayant 4 hommes et 3 chevaux, fut frappé de coups de bâton et d'épée et saisi à la gorge, avec menaces et serments exécrables, pour lui faire donner 30 pistoles, et afin de l'y contraindre, ils brisèrent ce qu'il pouvait avoir de meubles, brûlèrent une quantité de ses papiers et titres, et jetèrent le reste dans la boue. Sa perte était de plus de 200 livres.

Un laboureur reçut 8 hommes et 5 chevaux, et leur fournit des vivres pendant qu'il put en avoir et en trouver; mais ensuite il fut battu et outragé. Ils firent piller et paître par leurs chevaux ses blés en herbe, brûlèrent deux lits, brisèrent et brûlèrent plusieurs meubles, pour l'obliger à

(1) Petites balances, pour les pièces de monnaie.

leur fournir 4 pistoles, ce qu'il ne put faire. Alors ils tuèrent une jeune vache, dont ils dispersèrent la chair, ils prirent deux bœufs, une vache et deux génisses et les enfermèrent, sans boire ni manger, pendant vingt-quatre heures. Ils le forcèrent à faire une obligation de 17 livres, pour un fusil qu'ils avaient acheté d'un voisin, lequel, en paiement, se saisit des deux génisses, qui valaient bien 24 livres. Ce pauvre homme portait sa perte au moins à 4 ou 500 livres. En outre, ils avaient forcé une chambre, qu'habitait un ecclésiastique, son frère, et avaient pris tout ce qu'il pouvait y avoir de meubles. — Un autre laboureur, qui avait chez lui son oncle, prêtre, âgé de 95 ans, fut chargé de 6 hommes et de 4 chevaux. Dans la nuit du 3 au 4 mai, quoique le froid ne pût être vif alors, et sans doute après une orgie, ils firent faire dans la maison un amas de bois et de fagots, disant qu'*ils voulaient se chauffer tout leur saoul*. Ils le firent si bien que le feu prit à la maison, qui brûla tout entière, avec les meubles et papiers. Loin de vouloir aider les voisins, qui venaient au secours, ces cavaliers triomphaient grossièrement de la manière dont *ils avaient fait aller leur hôte*. Seulement deux d'entre eux, pour sauver le pauvre vieux prêtre, le portèrent hors de la maison, *nu, en chemise*. Et même, quelques boisseaux de blé noir, de seigle et d'avoine ayant été tirés de la maison par des voisins, ces cavaliers s'en emparèrent, firent manger l'avoine à leurs chevaux dans une autre maison, envoyèrent le seigle au moulin et laissèrent le blé noir à l'abandon dans le village. Cet incendie fut constaté sur les lieux par les commissaires enquêteurs, qui ne trouvèrent plus que des ruines de constructions assez importantes; et la perte totale du malheureux propriétaire fut évaluée à plus de 1,500 livres! — Mais ici du moins l'incendie, quoique désastreux, n'était pas formellement volontaire. Chez un autre, qui lo-

geait 5 cavaliers, 3 valets et 5 chevaux, il n'en fut pas ainsi. En arrivant, ils lui demandèrent 12 pistoles; et le propriétaire, se voyant dans l'impossibilité de les satisfaire, s'enfuit. Alors ils brisèrent trois fûts de tonneaux, démantelèrent une partie de la maison, rompirent deux coffres, un buffet, une laiterie, un rouet, perdirent un tonneau de cidre, tuèrent un porc; enfin, lorsqu'ils furent près de déloger, ils mirent le feu à la maison. Heureusement quelques voisins vinrent pour arrêter l'incendie et y réussirent. Le propriétaire dut encore se féliciter vivement d'en être quitte pour une perte de 120 à 140 livres.

Des violences personnelles ne coûtaient pas d'avantage à ces soldats. — Une veuve, âgée de 50 ans, ayant reçu 3 cavaliers et 3 valets, fut obligée de fuir sa maison, pour échapper au viol, dont elle était menacée. Alors ils lui brûlèrent tous ses meubles et ustensiles, coupèrent par le pied quantité d'arbres, pommiers, poiriers et autres, tuèrent une truie valant plus de 10 livres, et répandirent un tonneau de cidre par la place. Elle se contente d'estimer sa perte à environ 60 livres! — Une autre veuve, de 60 ans, vit venir chez elle des soldats, que logeait un autre habitant, réclamer des vivres, comme devant aider celui-ci, tandis qu'elle avait été donnée en aide à un autre. Comme elle ne pouvait en donner, ils revinrent, avec une charrette attelée de six bœufs, lui enlevèrent de force une table fermante, un coffre contenant six boisseaux, un marche-pied en forme de bahut et beaucoup d'autres objets. Et, pour qu'elle ne pût s'opposer à cet enlèvement, au profit d'un voisin, qui joue un bien triste rôle dans cette circonstance, on lui lia les mains derrière le dos. Un autre jour, allant à Montjoie, chercher des vivres pour elle et ses enfants, elle rencontra d'autres soldats, qui voulurent par force attenter à son honneur et lui firent beaucoup de violences, lui mettant la pointe de

l'épée sur la gorge, jurant qu'il fallait qu'ils en fissent à leur fantaisie; et elle n'affirme pas positivement qu'elle n'ait pas été forcée de leur céder. — Un laboureur fournissait à 2 cavaliers, à un valet et à 2 chevaux les vivres requis. Non contents de cela, ils lui brisèrent un coffre, burent un tonneau et demi de cidre et s'efforcèrent de violer sa femme et sa fille, celle-ci n'ayant même que 14 ou 15 ans, ce qui le contraignit, lui et sa famille, à quitter sa maison. Et, au milieu de ces violences, qui avaient aussi pour but de lui faire donner de l'argent, il reçut, dit-il, *quantité de coups à sang et à plaies.* Il estimait d'ailleurs sa perte à plus de 60 livres.

De l'ensemble des témoignages les plus respectables il résulte encore que, chez divers habitants, ces cavaliers avaient fait paître à leurs chevaux des seigles et des orges et qu'ils leur avaient fait manger du pain et boire du cidre; que non-seulement ils avaient tué beaucoup d'animaux, vaches, génisses, veaux, agneaux, porcs, qu'ils en avaient encore vendu à vil prix, par exemple, des vaches pour 40 et 50 sols, qu'ils avaient aussi vendu des tonneaux de cidre à 3 et 4 deniers le pot; qu'ils avaient également vendu à vil prix des blés, dont ils s'étaient emparés chez leurs hôtes, et qu'ensuite ils en rapportaient d'autres, pris ailleurs, pour se nourrir, et forçaient leurs hôtes à les payer fort cher.

De telles violences ne justifient que trop ce qu'avait dit le duc de Longueville lui-même, que la patrie de ces troupes avait été traitée par elles *comme un pays conquis*. Aussi le curé et les habitants les plus dignes de foi déclarent que la paroisse avait perdu, à ces divers passages, plus de 15,000 livres, qu'elle était ruinée, que beaucoup d'habitants, n'ayant plus ni vivres, ni bestiaux, ni blés, avaient été obligés d'abandonner leurs maisons et leurs terres, pour aller mendier, que beaucoup de maisons étaient dé-

sertes et des champs incultes, que Cuves ne pourrait s'en relever, n'ayant aucun trafic, ni foires, ni marchés, pour pouvoir faire quelques profits. Et, sans doute, ces souvenirs étaient présents à la pensée de *Jacques Le Royer*, l'auteur-avocat, originaire de Cuves, lorsque, dans la pétition, adressée au Roi et à Colbert en 1678, dont j'ai entretenu la Société, il y a quelque temps, il dépeignait cette paroisse comme ruinée par les passages de troupes, auxquels elle était fréquemment assujétie, à cause de sa situation sur la route d'Avranches à Vire, à peu près à moitié de la distance de ces deux villes. Il est d'ailleurs évident que la paroisse de Cuves n'eut pas le privilège exclusif de ces extorsions. Un grand nombre d'autres lieux durent éprouver un sort pareil ou analogue; et c'est malheureusement bien le cas de répéter, avec le poète : « *ab uno disce omnes.* »

J'ai déjà, au milieu des excès déplorables que l'enquête de Cuves nous révèle de la part des soldats, distingué leur *nourriture* et celle de leurs valets et de leurs chevaux, qui paraît avoir été alors à la charge des habitants, aussi bien que leur *logement*. N'ayant point à ma disposition d'ouvrages sur l'administration militaire de cette époque, je puis du moins tirer des indications de l'enquête elle-même et de quelques passages de l'*Histoire du Parlement de Normandie*, par *M. Floquet*. Ainsi, dans l'enquête, plusieurs habitants, en énonçant que les soldats *vivaient chez eux à discrétion*, ne semblent le dire que comme une chose naturelle et légale et ne se plaindre que des exactions et violences qui étaient en outre exercées. Quelques-uns, en rapportant qu'on leur faisait payer les vivres qu'on allait chercher ailleurs, ne paraissent reprocher que de les compter *beaucoup au-dessus de leur valeur*. Dans plusieurs dépositions on lit qu'on leur fournissait les ustensiles et vivres *requis*; dans d'autres que des individus étaient donnés en aide à des

voisins pour la *nourriture* de tant d'hommes et de chevaux; ailleurs que telle exigence était montrée à l'égard de tels habitants, encore qu'ils eussent à *nourrir* tel nombre d'individus. M. Floquet, de son côté (t. 5, p. 36 et s.), rapporte que Gassion, en 1640, pendant qu'il tenait ses troupes à Rouen, pour la répression, si dure, de la sédition des *Nu-Pieds*, avait réglé la charge que les habitants devaient supporter pour la *subsistance* de ses soldats à 34 sols par cavalier et 7 sols 1/2 par piéton. Et plus loin on lit que les commerçants, pour pouvoir disposer de leurs marchandises, que les soldats regardaient comme un nantissement, étaient obligés de déposer, à l'avance, chez leur Curé, la somme qui était nécessaire pendant 8 jours pour la subsistance des soldats logés chez eux. Ce peu d'explications me paraissent suffisamment prouver que les habitants devaient alors *nourrir* les soldats qu'ils logeaient. Elles nous autorisent à nous féliciter grandement des progrès qu'à faits plus tard l'administration militaire et de la légèreté relative qu'offre de nos jours la charge, encore bien gênante cependant, du logement des troupes.

IV.

LA NORMANDIE PENDANT LA DEUXIÈME PARTIE DE LA FRONDE

Hâtons nous de quitter le triste tableau des spoliations et des violences qu'exercèrent dans notre pays ceux qui auraient dû n'en être que les protecteurs, et arrivons au rôle plus modeste, mais bien plus sage et plus heureux, que joua la Normandie dans la deuxième partie de la Fronde. Après l'arrestation, si éclatante et si téméraire, du Prince de Condé, de son frère, le Prince de Conti, et de son beau-frère, le Duc de Longueville, notre Gouverneur, le 11 janvier 1650, la courageuse Duchesse de Longueville se hâta d'accourir à Rouen. Elle comptait sur l'attachement que les Nor-

mands portaient au Duc, sur les hommages touchants qui lui avaient été adressés à elle-même, sur l'intérêt qu'inspiraient sa position et sa démarche, pour soulever de nouveau la province en faveur de son mari et faire repentir le Cardinal de son audace. Mais, quoique accompagnée de sa belle-fille, qui inspirait le même intérêt, elle n'y fut reçue qu'avec une extrême froideur. Le Parlement, qui avait seul mis la province en mouvement l'année précédente, pour obtenir la révocation de son semestre, était arrivé à son but et venait de recevoir de la Cour l'assurance que cette abolition serait rigoureusement respectée. Les maux que la Normandie avait soufferts, pour la faible part qu'elle avait prise à la révolte, avaient été trop graves et étaient trop récents pour n'être pas encore présents à tous les yeux. La leçon ne fut pas perdue. Le Parlement se prononça énergiquement pour le respect de l'autorité Royale.

Les amis de la Duchesse essayèrent en vain d'émouvoir la population, qui s'y montrait encore assez disposée. Des arrêts vigoureux du Parlement prescrivirent des mesures de précaution et prévinrent tout éclat. Et, les magistrats ayant envoyé une députation à la Reine, la Duchesse se décida douloureusement à quitter Rouen, où elle n'avait plus rien à espérer. Elle essaya de se faire recevoir au Hâvre ; mais les portes lui en furent refusées, contre toute attente. Elle fut obligée de se réfugier à Dieppe. Ici elle fut encore reçue. Mais sa belle-fille la quitta alors et la bourgeoisie de Dieppe se prononça fortement pour le Roi ; de manière que la Duchesse se trouva renfermée, sans résultat, dans la citadelle.

La Cour, voulant affermir les bonnes dispositions de la Normandie, décida, malgré un hiver rigoureux, d'y conduire le jeune Roi. Il y vint, accompagné de sa mère, et y fut accueilli avec un amour enthousiaste. Mazarin lui-même eut sa part des empressements du peuple. Toutes les villes

de la province déclarèrent se soumettre à l'autorité Royale. Le château de Dieppe fut pris par un envoyé du Roi, que secondèrent courageusement les bourgeois ; et la Duchesse fut réduite à s'enfuir dans une barque, au milieu de graves dangers et dans un abandon complet. La province resta donc entièrement fidèle, et la Cour, qui savait quelle part y avait eue le Parlement, accorda la noblesse à tous ses membres. Des abus graves que commirent encore les soldats du nouveau Gouverneur, le Duc d'Harcourt, et des dégâts que se permirent également les troupes qui accompagnèrent Mazarin, lorsqu'il se rendit au Hâvre pour délivrer les Princes, ne purent que confirmer les esprits dans la résolution de rester étrangers aux agitations de l'époque.

Aussi, lorsque les revirements d'ambitions et de passions diverses amenèrent la Reine à consentir, malgré elle, à la liberté des Princes, et Mazarin lui-même à venir la leur annoncer, sans en tirer aucun profit, et que bientôt Condé, après de nouvelles exigences, passa du mécontentement à la révolte ouverte, il n'en fut pas encore autrement. On vit, il est vrai, surtout dans la Basse-Normandie, la noblesse tenir, en février 1651, quelques conciliabules et vouloir agiter les esprits. Le Parlement, par de sévères défenses, mit fin à ces assemblées et tout rentra dans l'ordre. Le Duc de Longueville lui-même, qui avait été naturellement rétabli dans ses fonctions de Gouverneur, excité par les sages conseils de sa fille et dirigé par les intérêts de sa province, qu'il aimait et dont il était aimé, resta cette fois ferme dans le devoir et s'y maintint constamment. Provoqué par des publications des révoltés à se joindre à son beau-frère, il en vint jusqu'à adresser aussi publiquement à celui-ci une lettre, pleine de vifs et sévères reproches sur sa rébellion contre son souverain.

Tandis que, durant près de 2 ans, le feu de la guerre civile désola de nombreuses provinces, la Guienne, le Poi-

tou, la Saintonge, l'Orléanais, le Berry, la Champagne, l'Ile-de-France, qu'au milieu des luttes brillantes de deux génies guerriers, Turenne et Condé, la Royauté courait à plusieurs reprises de graves dangers, que des combats sanglants se succédaient, que Paris était perpétuellement agité par les factions et voyait enfin massacrer ses plus dignes enfants par les séides du Prince de Condé, auquel elle avait ouvert ses portes, après le combat du faubourg St-Antoine, la Normandie jouissait du calme le plus parfait. Elle bénissait la paix et le Gouverneur aimé qui lui en assurait les bienfaits. Ses laboureurs réparaient peu à peu, par leurs travaux, les désastres qu'ils avaient éprouvés et récoltaient paisiblement les fruits de leurs sueurs. Le commerce, la navigation se livraient avec sécurité à leurs opérations. La littérature, la poésie, dans leurs joûtes brillantes, dans ces *Palinods*, dont, en 1652, le Duc consentait à être *le Prince,* célébraient à l'envi le bonheur dont jouissaient les Normands. Tous en adressaient de vives actions de grâces au sage Duc de Longueville, qui avait su se préserver alors de l'entraînement général des grands. Ils faisaient ressortir avec enthousiasme le contraste qu'offraient avec cette heureuse province les contrées, si voisines, que dévastaient la guerre civile et même des armées étrangères; que les factions n'avaient pas eu honte d'appeler à leur secours. Ces touchants tableaux furent tracés, en pompeux vers latins, à Caen, par le célèbre professeur *Antoine Halley*, et à Rouen, en style *purinique*, par le poëte populaire *David Ferrand;* et les sentiments unanimes du peuple ratifiaient les éloges des poètes.

En vain le retour de Mazarin auprès de la Reine, en janvier 1652, avait mécontenté une grande partie des sujets les plus fidèles. De violents arrêts du Parlement de Paris, des manifestes hostiles du Duc d'Orléans avaient stigmatisé ce retour. Le Parlement de Rouen crut devoir y ré-

pondre par quelques arrêts contre le ministre détesté, mais sans employer aucun terme factieux, sans se départir d'une loyale fidélité. Il faut le dire même, ces arrêts, par une prudence toute normande, avaient surtout pour but et eurent pour effet *d'empêcher que le Roi ne vînt dans la province avec son armée, comme le bruit courait qu'il voulait le faire.* Tant était grande la frayeur qu'inspirait la présence des troupes, même de celles qu'on pouvait croire les plus régulières et qui ne devaient se présenter qu'en amies ! En vain encore quelques tentatives furent faites par des agents du Duc de Beaufort, pour émouvoir et rançonner le Perche et y lever hommes et deniers, tentatives renouvelées au bout de 3 mois avec plus d'audace, malgré de premières défenses très-rigoureuses. En vain l'un d'entre eux avait osé jeter quelques troupes de pied et de cheval dans Verneuil, avait provoqué quelques mouvements chez la noblesse des environs, embauché quelques soldats, dont les bandes indisciplinées et sans ressources commettaient dans le pays toutes sortes de désordres. On avait même osé faire vendre à vil prix le sel des magasins royaux et piller les recettes à Mortagne, à Carentan, à Bellême, à Exmes et jusqu'à Caen, la seule ville d'Alençon ayant su s'en défendre. De nouveaux arrêts du Parlement, les plus énergiques qu'on eût jamais vus, mirent bientôt un terme à cette audace, en déployant contre elle toutes les ressources de la force publique et appelant, au besoin, les populations des paroisses *à courir sus* aux pertubateurs, au premier son du tocsin, auquel on était bien certain qu'elles ne manqueraient pas de se rendre. Les factieux furent obligés de renoncer à leurs entreprises et la paix fut conservée au pays, tandis que ce ne fut que le 21 octobre 1652 que Paris put enfin se voir délivré de ses malheurs, en accueillant avec enthousiasme la rentrée du Roi dans ses murs.

Le Parlement de Rouen, en maintenant, dans son propre intérêt, la Normandie dans le devoir, lui avait ainsi rendu à elle-même un immense service. Et le Roi et le ministre, auxquels elle avait pu fournir, dans ces temps d'extrêmes nécessités, plus d'un million de deniers extraordinaires, en gardèrent une vive reconnaissance. Salutaire exemple d'ailleurs, donné alors par notre province aux populations, qui sont trop souvent entraînées par les séductions des ambitieux et des utopistes à secouer le joug de l'autorité et à se jeter dans les redoutables hasards des insurrections !



SUPPLÉMENT

RENFERMANT DES NOTES

SUR LA

SÉDITION DES NU-PIEDS

EN 1639.

AVERTISSEMENT

La liaison intime qui existe entre la part que le Parlement de Normandie prit à la Fronde, en 1649, et la répression de la *Sédition des Nu-Pieds*, de 1639, m'a entraîné à rappeler les renseignements que j'étais parvenu à retrouver sur celle-ci et que j'avais communiqués à la Société d'Archéologie, en 1840, 1841 et 1842. Des résumés de ces travaux avaient été publiés, lors de leur présentation, dans le *Journal d'Avranches;* et quelques exemplaires, tirés à part, in-8°, furent distribués par moi à des amis. Mais ces rares et minces feuilles se seront facilement égarées ou perdues, et il serait très-difficile de les trouver réunies aujourd'hui. Cependant plusieurs auteurs distingués leur ont fait l'honneur de les citer, et l'on m'a bien des fois demandé à les parcourir.

Je ne sais si je pourrai quelque jour, comme on m'en a souvent témoigné le désir, me décider à leur croire assez d'importance pour prendre le soin de remanier, de coordonner et de compléter l'exposé de ces investigations, de manière à en faire l'objet d'une publication plus étendue et plus mûrie. Quoi qu'il en doive arriver, et en attendant, je crois être agréable aux lecteurs de mon travail actuel en reproduisant les résumés, tels que les ai publiés alors, de mes recherches sur cette mémorable sédition des Nu-Pieds.



RÉSUMÉ

DES

RECHERCHES

SUR

L'AFFAIRE DES NU-PIEDS

Arrivée à Avranches en 1639

PRÉSENTÉES

à la Société d'Archéologie de cette Ville

LE 9 SEPTEMBRE 1840

Par M. A.-M. LAISNÉ, alors Membre Correspondant



L'un des événements les plus considérables de l'histoire d'Avranches est l'affaire dite *des Nu-Pieds*, qui inquiéta vivement le cardinal de Richelieu. Le peu de distance entre cet événement et notre époque suffirait, à défaut d'autres motifs, pour exciter une juste curiosité.

On sait qu'en 1639 des impôts très-onéreux et très-durement levés amenèrent en Normandie, comme ils l'avaient fait auparavant dans d'autres contrées, des soulèvements, qui s'étendirent sur presque toute la Province. Mais la révolte prit une gravité particulière aux environs de Coutances, et surtout d'Avranches, probablement parce que le sel fut un des objets sur lesquels frappèrent plus fortement les exigences du fisc. La signature « Les Mondrins » d'un manifeste curieux des révoltés, que nous a conservé un auteur, prouve assez que les sauniers y jouèrent un rôle principal ; et, certainement, c'est de leurs

habitudes que vient le nom de Nu-Pieds, que se donnèrent les insurgés, et que justifie au reste suffisamment la misère générale à laquelle ils étaient réduits. La révolte se développa pendant plusieurs mois, commit de nombreux et graves excès, et devint redoutable. Le ministre crut nécessaire d'envoyer contre elle un corps imposant de troupes, commandé par un des meilleurs capitaines de ce temps-là, Gassion. Le seul combat sérieux qui eut lieu fut livré dans les faubourgs d'Avranches. Il fut fatal aux Nu-Pieds, et beaucoup d'exécutions eurent ensuite pour but d'effrayer les populations. Enfin le chancelier Séguier, envoyé exprès à Rouen, avec de nombreux commissaires extraordinaires, frappa toute la province de mesures sévères de répression.

Mais nos histoires générales et particulières nous donnent peu de détails circonstanciés. Notre savant historien, l'abbé Desroches lui-même, appréciant bien l'importance des éléments que lui auraient fournis les manuscrits du docteur Cousin, ancien curé de St-Gervais, (T. 7 et T. 15), regrette vivement d'en avoir été privé par les ratures dont a été couvert le récit de cette affaire, récit qu'il y avait fait deux fois, en 1751, et en 1757. Effectivement, un homme aussi éclairé que l'abbé Cousin, docteur en Sorbonne, ayant pu, à son époque, apprendre encore les faits de la bouche de quelques-uns des témoins oculaires, ou au moins de leurs fils, a dû être très-exact et assez complet dans les renseignements qu'il a recueillis.

Pénétré de cette idée, j'ai tâché de rétablir les lignes consacrées à cette affaire par le docteur Cousin, et je suis parvenu, avec beaucoup de peine et de temps, à les déchiffrer exactement, malgré les ratures dont une main étrangère les a, même plusieurs fois, surchargées. Mais certains noms propres ont été en outre grattés profondément, et révèlent le motif de ces ratures.

Il est très-présumable que quelqu'un aura regardé comme une sorte de tache pour des familles honorables de ce pays que leurs noms se trouvassent compris dans les exécutions qu'ordonna le vainqueur, et aura voulu en faire ainsi disparaître les traces. Je ne sais, et je ne suis pas seul dans cette disposition d'esprit, jusqu'à quel point cette susceptibilité est fondée. Il ne faut pas oublier que le véritable caractère de l'insurrection fut une résistance, on pourrait dire légitime, à l'oppression écrasante qu'exerçait sur la contrée l'impitoyable administration de Richelieu. Sans doute on doit flétrir énergiquement quelques actes d'une déplorable cruauté qui s'y mêlèrent. Mais ne doit-on pas regarder comme honorable le rôle des citoyens qui, à l'approche d'une armée qu'accompagnaient la dévastation et la terreur, ont été entraînés par le rang élevé qu'ils occupaient dans la cité, à se mettre à la tête de leurs compatriotes, pour les défendre contre une cruelle répression, et ont péri victimes de leur courage et de leur dévouement ! Il me semble que ce serait plutôt un titre d'honneur pour leurs familles, pour lesquelles l'importance qu'elles avaient dès lors dans la ville se trouverait ainsi constatée.

Quoiqu'il en soit, je ne donnerai que les noms qui n'ont pas été plus raturés que le récit ordinaire, et qu'on n'a point ainsi paru désirer vivement anéantir. Je ne donnerai même ici que l'analyse du récit de l'abbé Cousin, au lieu de la copie textuelle que j'en ai présentée à la Société d'Archéologie. On remarquera combien la rigueur des condamnations prononcées après la victoire de Gassion contraste avec l'humanité à laquelle les progrès de la civilisation nous ont habitués de nos jours.

Substance du récit du Docteur Cousin.

Le 16 juillet 1639, M. *Charles de Poupinel* ou *Popinel*,

écuyer, sieur de la Besnardière, lieutenant au présidial de Coutances, fit publier et enregistrer à Avranches un édit bursal [1], ce qui occasionna aussitôt une émeute. Poupinel s'enfuit dans le couvent des capucins, d'où il crut pouvoir sortir, en se déguisant sous une soutane. Mais, reconnu devant Orbiche, il fut violemment maltraité, et, entraîné jusqu'au lieu appelé *le Planitre,* alors ouvert [2], où des femmes lui crevèrent les yeux avec leurs fuseaux. Il fut transporté dans la ville, chez M. *Vivien sieur des Chommes et de la Champagne*, lieutenant-général du bailliage, y mourut le même jour à midi et demi, et fut enterré le lendemain dans la cathédrale.

Ce fut le prélude d'excès de toute espèce, commis dans le bailliage d'Avranches et les environs par les *Nu-Pieds*, dont le chef était *Jean Quetil, écuyer, sieur de Ponthébert.* Ils ravageaient les terres, brûlaient les maisons, et maltraitaient les personnes des préposés aux recettes [3].

Louis XIII envoya vers Avranches, avec 4,000 hommes, Gassion, qui y entra par la Croix-des-Perrières, le 30 novembre 1639, jour de la fête du patron du diocèse. Courtomer, officier de Gassion, fut tué dans la rue Dame-Jeanne-Destouches, d'un coup de fusil tiré par un nommé *Leplé*, du Val-St-Père, qui, poursuivi jusque sur les grèves, eut le bonheur de se sauver en se cachant derrière un talus. (Le fusil de *Leplé* fut acheté par *François Bequet sieur de la Marescherie,* et conservé dans sa famille, au moins jusqu'en 1733.)

Gassion, attaquant vivement les *Nu-Pieds* dans les faubourgs, les défit, et tua beaucoup d'habitants d'Avran-

[1] On dit que c'était un impôt sur le sel.

[2] Le jardin entre Changeons et Rouffigny.

[3] On cite *Jean de Vaugueroult,* assassiné, et *Louis de St-Genis,* dont la maison à Pontorson fut abattue.

ches. On trouve sur les registres de Notre-Dame-des-Champs les noms de *Néel sieur Desmons, Bernard dit le Hamel, Baudri* et *Anfrai,* de cette paroisse, tués dans ce combat. A trois heures après-midi, les trois églises des faubourgs furent pillées, comme ces faubourgs, et les habitants horriblement traités ; mais la *ville,* proprement dite, fut épargnée, comme étant restée fidèle au Roi.

Dès le lendemain, 1er décembre, Gassion fit pendre aux ormes du Promenoir, comme ayant eu part à la révolte, un paroissien de St-Gervais, deux de Notre-Dame-des-Champs, un de St-Loup, un de St-Georges-de-Livoie, et un de Vessé ; le 2 décembre, un de Tirepied, un de Vessé et un de Juilley. Le 21 décembre, M. Leroi sieur de La Poterie, intendant de police et de justice de la généralité de Caen, fit subir le même sort à un prêtre, né en la paroisse de la Rochelle, et à un habitant de St-Gervais.

Le 8 mars 1640, ce même sieur de La Poterie condamna neuf coupables à être rompus vifs, dix-sept à être pendus, trente-cinq aux galères, quarante-deux au bannissement à perpétuité. Pour seize, il ordonna un plus ample informé, et quatre enfants furent mandés pour être admonestés. Et, le 9 mars, fut en conséquence exécuté un paroissien de Notre-Dame-des-Champs, et le 22 mai un de Dragey [1].

La veille de ce jugement, les *sieurs de St-Genis, Angot, Malenfant, Gosselin, Valbasin, Dalibert, Aze-la-Rrosière, Popinel, Vauqueroult, Gombert,* et autres, qui avaient beaucoup souffert des ravages des *Nu-Pieds,* avaient demandé au sieur de La Poterie qu'il leur fût accordé des dommages-intérêts ; mais il ne fit droit qu'en général à leur demande, et ils ne firent pas d'autres démarches, si ce n'est les *Valbasins.* Ceux-ci, en effet, ayant subi de très-grandes

[1] Ce sont les noms des personnes exécutées qui sont grattés dans le manuscrit. Le nombre des condamnations annoncées se trouve, du reste, être de 114.

pertes, obtinrent plus tard de s'en indemniser sur ceux qui les avaient causées, et firent pendant longtemps saisir et vendre les meubles d'habitants des environs ; et l'on voit, par une mission donnée à ce sujet, vers 1680 [1], à *Jean Baubigny sieur de Launai,* lieutenant du vicomte de Pontorson, par *M. de Belle-Etoile,* alors avocat du Roi à Avranches, que ces vexations des Valbasins duraient encore à cette époque.

A la suite de ce récit, le docteur Cousin donne des extraits, qui n'ont pas été raturés, des registres de Notre-Dame-des-Champs pour 1639 (ceux de St-Gervais et de St-Saturnin n'existant pas pour cette année). Le premier extrait mentionne le décès de M. Poupinel, le 16 juillet 1639 ; le deuxième celui des quatre individus nommés plus haut, de la paroisse de Notre-Dame-des-Champs, tués dans le combat du 30 novembre, et le troisième raconte le pillage complet des trois églises des faubourgs, « *jusqu'à...* » *fouir les tombeaux, pour y chercher des trésors, et quan-* » *tité de bourgeois tués, filles et femmes violées et forcées.* »

J'ajouterai quelques observations sur ce que je connais d'autres faits.

Un passage d'un manuscrit du Mont St-Michel suppose une *trahison de la ville* à l'égard des faubourgs, et quelques personnes m'en ont parlé comme d'une chose de tradition. Mais tout annonce que la *ville,* qu'habitaient surtout le clergé et la noblesse, était restée *pour le Roi ;* et le refus des portes aux révoltés constituerait, non pas une *trahison,* mais seulement une *dureté,* si l'on veut, qui suffirait bien pour expliquer une grande irritation, qu'on m'a dit avoir existé longtemps ensuite de la part des *faubourgs* contre la *ville.*

[1] Quarante ans plus tard ! !

On donne ordinairement à Gassion, à propos de cette affaire, le titre de *maréchal*. Il le devint en effet, mais seulement en 1643. Il paraîtrait qu'il n'était alors que *colonel*, exerçant momentanément les fonctions de *maréchal-de-champ*.

Quoique l'abbé Cousin lui donne 4,000 hommes, je regarde comme presque certain, par des détails inutiles à relater ici, qu'il ne vint à Avranches qu'avec 1,000 fantassins et 500 cavaliers.

Quelques personnes disent qu'il y avait eu un premier combat sur des retranchements faits par les *Nu-Pieds*, en un lieu appelé de là le *Tertre-aux-Morts*. Je n'ai pas de données suffisantes sur ce point.

Le combat dans les faubourgs fut acharné et dura deux heures, disent les historiens. Du moins il était fini à trois heures après-midi, puisque alors eut lieu le pillage général.

Soixante chevaux avaient été envoyés d'avance par Gassion près des grèves d'Avranches; et les *Nu-Pieds*, qui fuyaient, s'étant ralliés pour les combattre, furent écrasés et taillés en pièces par eux, ou noyés dans la mer, qui, dit-on, était montée, C'est peut-être ce qui fait dire à quelques personnes que le combat aurait eu lieu à *Sauguière*.

Les auteurs disent que les *Nu-Pieds* eurent près de 300 hommes tués, et plus de 200 pris, sur 1,000 bien armés qu'ils étaient; et que Gassion perdit seulement son premier lieutenant Courtomer, quelques officiers et 15 ou 20 soldats. Il est très-probable qu'il perdit beaucoup plus de monde.

Un de nos anciens m'a dit que Courtomer était protestant (comme Gassion), et fut, à ce titre, inhumé dans une chapelle protestante, qui, dit-il, existait alors sur le Promenoir. Je n'en avais aucune connaissance.

Il y eut aussi à Rouen, dans les premiers mois de 1640, beaucoup d'exécutions; et le parlement fut suspendu. Les

mesures de répression prises dans toute la Normandie allèrent jusqu'à défendre, *sous peine de la vie, d'user et proférer les mots de monopoliers, gabeleurs, maltôtiers, et autres excitant à la sédition.*

Dès le 12 décembre 1639, l'archevêque de Rouen avait écrit au cardinal de Richelieu une lettre touchante en faveur de la province; et, en 1641, le Roi accorda des lettres de grâce et d'abolition aux condamnés qui n'avaient pas été saisis, sauf indemnités pour ceux qui avaient souffert de la révolte, et exceptant toutefois les *principaux auteurs de la sédition.*

Je regrette que ces détails, sur une époque aussi intéressante pour Avranches, ne soient pas encore complets; mais je souhaite qu'ils provoquent la publication de tous les renseignements que diverses familles peuvent posséder sur ce sujet.

RÉSUMÉ

DU

DEUXIÈME TRAVAIL

SUR LA

GUERRE DES NU-PIEDS

PRÉSENTÉ

à la Société d'Archéologie d'Avranches

LE 2 SEPTEMBRE 1841

Par M. A.-M. LAISNÉ, Membre Correspondant.



Après l'accueil favorable que la Société voulut bien faire au travail que je lui présentai l'an dernier, je dus m'imposer la tâche de l'améliorer par de nouvelles recherches. J'obtins déjà de précieux renseignements de notes de familles et de manuscrits que plusieurs de nos concitoyens eurent la bonté de me communiquer. Mais je pus surtout, à Paris, consulter divers ouvrages de l'époque, et des manuscrits très-importants, qui m'ont permis de compléter mon récit, et ne laissent que sur peu de points de détails essentiels à désirer.

Une aggravation énorme d'impôts, qui avait déjà fait naître plusieurs révoltes dans d'autres provinces, fut, en 1639, étendue à la Normandie, et y causa un mécontentement général, que partagèrent les magistrats. Bientôt, des plaintes légitimes on passa aux murmures, aux émeutes, et à la révolte ouverte, qui gagnèrent toute la province.

Mais c'est à Avranches que la sédition commença, qu'elle eut toujours son foyer le plus actif, et qu'elle s'éteignit par la défaite des Avranchinais.

La cause de cette localisation fut l'intérêt des *salines*, dont l'existence se trouvait menacée par le projet qu'avait la Cour d'étendre à toute la Normandie le système général des *gabelles*, tel qu'il existait dans la majeure partie de la province. Le privilége dont jouissaient ces usines dans le pays dit de *quart-bouillon* [1], aurait été anéanti, et sa ruine aurait entraîné celle des salines. L'existence de 12,000 ouvriers était compromise ; la noblesse et le clergé, menacés dans leurs propriétés, dont les salines consommaient une énorme quantité de bois, pour faire bouillir leur *brune*, murmuraient également. On s'agita, on résolut d'empêcher l'établissement de nouveaux droits, et pour cela on surveilla toute personne qui arrivait, pour savoir si ce ne serait point un agent du fisc. C'est ainsi que, le 16 juillet 1639, le malheureux *Poupinel*, qui paraît n'être venu à Avranches que pour une affaire particulière, fut pris pour un *monopolier*. Etant sorti de son hôtellerie pour se justifier, il fut frappé de son épée même, et ne put que se traîner *en ville*, chez le lieutenant-général du bailliage, pour y expirer. Le même jour, un employé de la recette des tailles fut frappé et laissé pour mort, et ne dut son salut qu'au courageux dévouement d'une demoiselle *de Sainte-Marie*. Dans la nuit même, les sauniers allèrent à Saint-Léonard pour tuer le sieur *de Vaugueroult*, receveur des droits du sel ; et encore le lendemain un homme, dont le nom n'est pas formellement indiqué, mais que je présume s'être appelé *Delacour*, étant arrivé à Avranches, fut aussi pris pour un agent du fisc. On le poursuivit jusqu'aux

[1] L'impôt que prélevait sur elles le fisc était cependant assez considérable, puisqu'il s'élevait au quart de leur fabrication ! De là ce nom de *quart-bouillon*.

Capucins, où il se réfugia. On força le couvent, ***on lui donna un quart-d'heure pour se confesser***, on l'entraîna, en l'accablant de coups, et il fut ***jeté, encore vivant,*** dans un trou, d'où l'on avait extrait du sable, où on l'enterra sous des pierres. Tel est un second meurtre, qui avait été confondu avec celui de ***Poupinel***, et dont les horribles circonstances avaient été appliquées en partie à ce magistrat.

Dès ce moment les séditieux, ne pouvant plus espérer de pardon, songèrent à une résistance à main armée, et s'organisèrent sous le titre ***d'armée de souffrance***, et de ***Nu-Pieds***, proclamant pour général le ***seigneur Jean Nu-Pieds***. Tel était le nom de guerre de leur chef secret, mais réel, ***Jean Quetil sieur de Ponthébert***, noble, qui habitait une maison à lui, dans le ***faubourg*** d'Avranches, et qui continuait de fréquenter le Gouverneur de la ***ville***, M. ***de Carbonnel de Canisy***. Ensuite venaient ouvertement un prêtre, nommé ***Morel***, qui lui servait de secrétaire, et prenait le titre de ***Colonel les Mondrins***, comme d'autres s'appelaient l'un ***Boidrot***, l'autre ***les Plombs***, etc., noms tous empruntés aux habitudes des salines. Les autres chefs principaux, sous le nôm de brigadiers, étaient d'abord ***Champ-Martin***, puis ***Latour***, ***Lalande-Desplanches***, ***Bazire-Basilière***, ***Lafontaine-Rigaudière***, ***Lalouey***, ***Turgot-les-Piliers***, tous ou presque tous bourgeois d'Avranches. On a les noms de beaucoup d'autres qui y jouèrent un rôle, spécialement de deux autres prêtres et de plusieurs personnages nobles. Ils composèrent, pour exciter le pays, plusieurs chansons populaires, dont quelques-unes furent imprimées, et dont deux nous sont conservées, et offrent, dans quelques passages, une certaine verve et beaucoup d'énergie. Un mandement du général ***Jean Nu-Pieds*** fut, dès le 1er août, imprimé, envoyé à toutes les paroisses, lu en chaire par les curés, qui n'osèrent s'y refuser, et placardé dans toute la Basse-Norman-

die. Bientôt les chefs et leurs adhérents se livrèrent à toutes sortes de vexations et de pillages contre les receveurs des impôts et autres, regardés comme ennemis du peuple. Les principales victimes de ces exactions furent les sieurs *Aze-la-Rozière*, à St-Léonard, *de St-Genis*, à Pontorson, et *Dalibert*, au même lieu, celui-ci pour s'être permis de les blâmer, *du Valbasin* à St-Aubin-des-Bois, *Gosselin sieur de la Haize*, *Delabarre*, à Avranches et au Pontaubault, *Chenevelles*, à Vessey, *de Bacilly*, à Monthuchon, près de Coutances, *Ameline*, à St-James, *Angot sieur de la Bretesche*, à Servon, la *veuve* même de l'infortuné *Poupinel*, près de Coutances, et les sieurs *Adam*, à Muneville-sur-Mer, et *Harasse*, vers Coutances. Un homme poursuivi au Pont-Gilbert ne dut son salut qu'à un nommé *Lapierre*.

Ces pillages odieux éloignèrent des insurgés beaucoup de gens qui leur étaient d'abord favorables. *Ponthébert* lui-même les abandonna et se renferma dans la *ville*, où il vécut même encore quelque temps sans être inquiété, répudiant publiquement la rébellion. Eux-mêmes ordonnèrent de ne pas piller sans ordre, et firent condamner par l'autorité régulière et exécuter un des leurs, qui avait violé cette défense. Pendant ces désordres, qui durèrent jusqu'à la fin de novembre, les *Nu-Pieds*, s'organisant de plus en plus fortement, recrutaient de nombreux auxiliaires, et se pourvoyaient, par réquisitions impérieuses, d'argent, d'armes et de munitions. Ils atteignirent le nom-de cinq ou six mille, tandis que M. de Canisy, gouverneur de la ville, n'ayant que peu de noblesse près de lui, et ne pouvant compter sur les bourgeois de la *ville*, qui étaient eux mêmes disposés de cœur pour les *Nu-Pieds*, ne put faire rien de mieux que de se retirer dans le château, et de maintenir de ce poste la *ville* dans l'obéissance.

Coutances, Mortain, Vire, Caen, Domfront. Bayeux.

Rouen furent aussi les théâtres de graves désordres, mais tous postérieurs à ceux d'Avranches, et moins étendus que dans cette ville, la seule où ils prirent le caractère de révolte armée permanente.

Cette agitation n'avait pas d'abord inquiété la Cour ; mais il en fut autrement, quand on la vit se propager. Le cardinal de Richelieu fit détacher promptement de l'armée de Picardie, avec les excellentes troupes qu'il y commandait, le maréchal de camp *Gassion,* qui arrivait à Caen le 24 novembre, avec 5,000 hommes de pied et 800 chevaux. Sur deux avis pressants de M. de Canisy, que les insurgés étaient en état de se saisir de la *ville,* Gassion se hâta de partir de Caen, le 28, avec 1,000 fantassins et 500 cavaliers, et vint par *Vire*, puis *Gatemo,* coucher le 29 au soir vers les hauteurs de *St-Poix.* Sur l'avis de sa venue, les brigadiers des *Nu-Pieds* après avoir fait une revue de 4,000 hommes, s'étaient, par une manœuvre qui leur devint funeste, portés de différents côtés, pour garder les passages, l'un à Gavray, l'autre à Villedieu, l'autre du côté de Pontfarcy ; mais se voyant trompés par Gassion, ils se hâtèrent de se rapprocher, pour défendre les faubourgs, et furent loin de pouvoir se réunir à temps.

Le 30 novembre, de bon matin, Gassion vint, avec ses troupes, se poster au pont de pierre de Brecey, et envoya deux de ses officiers reconnaître et harceler les insurgés, auxquels l'un d'eux tua 12 hommes, probablement dans le lieu appelé le *Tertre-aux-Morts.* Gassion fit alors passer la rivière à ses troupes, dirigea son infanterie sur la Bruyère-au-Bouin, détacha vers les grèves Tourville, avec 60 chevaux, et lui-même s'avança d'un autre côté avec sa terrible cavalerie. Les *Nu-Pieds,* craignant d'être coupés, se retirèrent promptement vers les retranchements qu'ils avaient faits à Avranches, à la Croix-des-Perrières, et n'y rentrèrent qu'un quart-d'heure avant l'arrivée des cavaliers

de Gassion, qui les poursuivaient, et au plus au nombre de 1,200.

Gassion, dès qu'il y fut arrivé avec le gros de sa cavalerie, et pour ne pas donner aux insurgés le temps de se fortifier d'avantage, ordonna l'attaque et l'exécuta de deux côtés, mais il fut repoussé. Il lui fallut, pour une seconde attaque, attendre son infanterie, qui ne tarda pas, et alors il y employa toutes ses troupes. Cette fois, malgré la perte du marquis de *Courtomer*, malgré la résistance opiniâtre des insurgés, qui se renouvela de rue en rue, de maison en maison, jusque vers la place *Baudange,* il parvint, au bout de deux heures, à les défaire entièrement, et leur prit un drapeau, qui fut envoyé au Roi. Tourville acheva de tailler en pièces ceux qui fuyaient du côté des grèves. Dès trois heures après-midi, le vainqueur livrait à l'horrible pillage qu'on sait les faubourgs et même les églises.

Tous les récits du temps annoncent qu'il périt dans le combat 300 insurgés, et que plus de 200 furent pris. La plupart des chefs parvinrent à se sauver, après avoir passé pour morts; deux seulement furent pris immédiatement, et un ou deux autres beaucoup plus tard. Gassion n'avouait de son côté de tués, outre le marquis de Courtomer, et 7 ou 8 officiers, que 15 soldats; mais il est presque impossible, d'après l'insuccès de sa première attaque, et la vigueur de la lutte, qu'il n'ait pas perdu beaucoup plus de monde; et c'est ce que confirme un manuscrit du Mont St-Michel, qui dit *qu'un grand nombre de ses gens furent tués*.

Des exécutions suivirent immédiatement, comme on sait, et Gassion livra impitoyablement au bourreau ceux que le sabre avait épargnés, et n'en fut que plus vivement félicité par le cardinal de Richelieu. Ceux qui parurent moins coupables furent envoyés aux galères, au nombre de plus de 250, et d'autres bannis de la province à perpétuité.

Les Nu-Pieds étaient détruits ; mais la vengeance du cardinal n'était pas satisfaite. Il y avait des magistrats à punir de leur opposition, et il voulait un éclat qui inspirât la terreur à toute la France. Il envoya, en mission extraordinaire, en Normandie, sous le nom de *justice armée,* le chancelier *Séguier*, avec de nombreux commissaires, et lui donna un pouvoir absolu sur les troupes, comme sur toutes les autorités. Gassion dut aller se mettre à sa disposition, et exécuter chaque jour ses ordres.

Le chancelier, entré dans Rouen le 2 janvier 1640, après avoir été précédé par Gassion à la tête de nombreuses troupes, y interdit le Parlement, la Cour des aides, les officiers municipaux, et d'autres autorités, comme ayant tous agi trop faiblement, ou même avec connivence, dans les troubles, et les remplaça par des commissaires. On sait qu'il alla jusqu'à *défendre, sous peine de la vie, de proférer les mots de monopoliers, etc.;* bien plus, il fit exécuter des condamnations à mort sur *ordre verbal* de lui ! ! Les troupes, de leur côté, traitaient les habitants avec une telle licence qu'il fallut la réprimer par l'exécution de plusieurs soldats.

Ces sévérités valurent au chancelier les éloges de Richelieu, qui lui ordonna de les étendre à la Basse-Normandie. Il vint en effet à Caen, où il interdit la municipalité, puis, par Bayeux et St-Lo, il arriva le 4 mars à Coutances, où il s'arrêta, pour interdire les magistrats et faire faire plusieurs exécutions. Il dédaigna de venir à Avranches ; mais son agent, *M. de la Potherye,* y prononçait, pendant ce temps, le 8 mars 1640, la terrible sentence relatée par le docteur Cousin, dont toutefois les condamnés étaient heureusement presque tous contumaces.

On ne trouve aucune mention de supplice de la *roue* subi à cette occasion à Avranches ; il est probable qu'il aura été réservé pour Caen, où siégeait l'intendant, où

furent conduits quelques prisonniers importants, et où fut encore livré à ce supplice un des chefs des Nu-Pieds, le 17 *avril* 1641 (dix-huit mois après !).

Le jour même de cette sentence, 8 mars 1640, Séguier envoya de Coutances l'ordre de démolir, avec plusieurs autres, la maison que possédait, dans le quartier des Halles, Ponthébert, qui, à la venue de Gassion, s'était réfugié à Jersey, ainsi qu'un grand nombre d'habitants, effrayés de ces rigueurs. Et le 9, en effet, les unes furent démolies, les autres brûlées. On cite, avec celle de Ponthébert, celle de Champmartin, rue des Courtils. On sema du *sel* sur l'emplacement, en signe de stérilité, et on mit une *croix* à leur place, en souvenir du châtiment.

Le 14 mars 1640, le chancelier repartit de Coutances, avec Gassion, et le 25, ils étaient à Paris; mais la province continuait de gémir sous les rigueurs qu'ils avaient organisées.

Ce ne fut qu'en 1641 que des idées de grâce se firent jour. Et encore, elles furent motivées sur ce que les faubourgs et les villages des environs étaient presque déserts, et que les impôts ne produisaient presque plus rien ; et ce fut dans l'intérêt du trésor qu'on proposa de ramener la population par une amnistie. Mais on y joignait un système de dédommagements rigoureux en faveur de tous ceux qui avaient éprouvé des pertes dans la sédition, avec un mode de recouvrement on ne peut plus vexatoire ; et l'on excepta formellement Jean Quetil sieur de Ponthébert, seul nommé, et les brigadiers, les prêtres, et les *principaux auteurs de la sédition.* (Il serait bien à désirer que le savant autant que spirituel M. de St-Victor, qui a eu en sa possession l'expédition authentique de ces lettres de grâce, pût la recouvrer). Ce fut seulement le 28 juin 1641 qu'elles furent lues et enregistrées à Avranches par l'intendant, M. de la Poterie, tenant l'audience du baillage ! Et environ

40 ans plus tard, on voyait encore subsister des restes des vexations produites par les dédommagements accordés aux intéressés !

Tels sont les faits principaux sur lesquels mes recherches m'ont fait acquérir assez de certitude pour les offrir avec confiance à la Société d'Archéologie. De nouveaux documents que peuvent posséder les familles du pays, de nouvelles pièces qu'on pourra découvrir dans quelques archives me font espérer d'en voir compléter et éclaircir quelques détails.

Je me suis, du reste, autant que possible, borné aux faits qui concernaient spécialement Avranches. Je laisse un plus large exposé et une digne appréciation de l'ensemble de cette révolte dans la Normandie aux publications d'un savant et honorable antiquaire, M. Floquet. greffier en chef de Cour Royale de Rouen, aux instances duquel j'ai crû devoir céder à cet égard. Je me reprocherais moi-même de nuire, par un travail bien au-dessous du sien, à l'intérêt qu'aura, pour tous les amis de la Normandie, le tableau que cet auteur doit présenter de la guerre des Nu-Pieds, et dans l'excellente *histoire du Parlement de Normandie*, dont il a déjà publié plusieurs volumes, et dans un ouvrage spécial, qu'il prépare depuis plusieurs années, et que j'attends avec plus d'impatience que personne.



RÉSUMÉ

DU

TROISIÈME TRAVAIL

SUR LA

SÉDITION DES NU-PIEDS

Présenté à la Société d'Archéologie d'Avranches

LE 22 SEPTEMBRE 1842.

Par M. A.-M. LAISNÉ, Membre Correspondant



La bienveillante attention dont la Société a honoré mes deux travaux précédents sur la sédition des Nu-Pieds m'a fait un devoir de m'efforcer de les compléter. Je suis d'ailleurs plus à l'aise que l'an dernier. La publication, maintenant effectuée, des deux ouvrages où M. Floquet devait parler de cette grave sédition dégage ma délicatesse à son égard, et me permet aujourd'hui, soit d'entrer dans quelques détails de plus relativement à Avranches, soit de jeter un coup-d'œil plus étendu sur les autres localités. Enfin je ne crois pas pouvoir me dispenser de quelques mots de rectification sur des erreurs échappées à des ouvrages récens, entre autres à un auquel sa destination et surtout le brillant talent de l'auteur assurent une grande popularité. Fidèle à ce qui est, à mes yeux, le devoir le plus sacré de

l'historien, je pense qu'il ne faut point sortir du doute là où une certitude n'est pas acquise ; qu'il faut plaindre les victimes et flétrir les injustices ou déplorer les erreurs, de quelque côté qu'elles se présentent, et qu'on doit à tous, aux grands comme aux petits, mais aussi aux peuples comme aux Rois, la vérité la plus scrupuleuse.

J'ai puisé de nouvelles données dans divers ouvrages imprimés et manuscrits. De ce nombre sont principalement diverses notes de l'édition du manuscrit Séguier publiée récemment par M. Floquet, un très-bon résumé dû à M. Rathery, avocat érudit de Paris, les célèbres Historiettes de Tallemant des Réaux, l'Histoire de Bayeux, par Béziers, des Mémoires manuscrits sur Vire, par Lecoq. une courte Histoire de Domfront, par Thebault de Champassais, et surtout le recueil imprimé des lettres écrites par le docte Grotius, ambassadeur de Suède à Paris, à ses amis Oxenstiern et Camerarius.

Je rappellerai, d'abord, que ce fut certainement à Avranches que commença la révolte, le samedi 16 juillet 1639, par le meurtre de Poupinel, magistrat de Coutances, à cause des bruits d'établissement de la gabelle, qui menaçaient d'une ruine complète nos salines, et mécontentaient profondément toute la contrée dite de *quart-bouillon*, à laquelle elles avaient le privilège de fournir le sel blanc. Je dois répéter que Poupinel ne venait nullement, et ne pouvait pas venir, pour établir cette gabelle, mais pour une affaire particulière, dans l'intérêt d'un de ses parents ; et je ne trouve pas la moindre trace de l'*arrogance*, des *odieuses provocations*, de l'*impudence* et encore moins de l'*escorte* que lui prête une plume distinguée. La juste confiance dont elle est investie de la part du public était un motif de plus pour m'imposer cette rectification en faveur de celui qui ne fut que l'infortunée victime d'une déplorable erreur populaire, comme il y en a presque toujours

à toutes les époques d'agitation, de quelque nature que soit celle-ci. Je rappellerai enfin que, quoi qu'en dise la tradition, ce n'est point au Palet, mais à la porte de son hôtellerie, que Poupinel fut frappé, de sa propre épée, et qu'il n'eut pas les yeux crevés, puisqu'il se traîna lui-même en ville chez le lieutenant-criminel du bailliage, M. de la Champagne; mais qu'une autre victime, un receveur, auquel s'applique, je pense, le nom de Delacour, fut le lendemain traînée des Capucins, par le Palet, au Planitre, et assassinée en ce lieu. J'ajouterai que je crois, en combinant les relations, qu'il y eut en outre, le jour même de la mort de Poupinel, une première personne qui se réfugia aux Capucins et qui y fut sauvée, et que, malgré les erreurs indubitables de la tradition, qu'avait suivie le docteur Cousin, les deux faits, trop bien caractérisés pour être inventés par elle, d'une soutane ayant servi de déguisement, et des yeux crevés par les fuseaux des femmes, sont réels et s'appliquent, le premier à la personne sauvée le 16, et le deuxième à la victime du 17.

Ayant déjà retracé, il y a un an, les désordres commis aux environs d'Avranches jusqu'à l'arrivée de Gassion, indiquons rapidement ceux dont les autres villes furent le théâtre, et commençons par le pays de *quart-bouillon*, où le motif principal de la révolte fut le même qu'à Avranches, la crainte de la gabelle, dont il était exempt.

J'ai déjà dit l'an dernier que Pontorson, St-James et Villedieu furent visités par les Avranchinais et les aidèrent. On ne trouve pourtant rien de saillant pour Villedieu.

Mortain, très-peu après les premiers troubles d'Avranches, fut visité par trois ou quatre cents séditieux des confins du Bas-Maine, et de Barenton. Ceux-ci pillèrent le bureau des forges de St-Bomer, tous enlevèrent la traite foraine du Teilleul, couchèrent à Mortain et voulurent y saisir les deniers publics. Mais les habitants, ins-

pirés par trois hauts fonctionnaires, frères du financier Beaupré, leur résistèrent, et prévinrent les troubles pour l'avenir.

Domfront, et surtout la commune de Mantilly et ses voisines, qui, depuis trois ou quatre ans, étaient en révolte ouverte et ne payaient pas d'impôts, s'y joignirent aussi alors.

A Vire, très-peu après, et dès le 12 août, sur le même bruit de gabelle, le peuple assaillit en plein tribunal les juges de l'élection, arracha de son siége et laissa pour mort le président, de Sarcilly, poursuivit ses collégues, brûla sa maison et trois autres avec elle. Puis, un dimanche de la fin d'aout, il y eut une deuxième sédition des faubourgs, levés en armes contre la ville; ils pillèrent cinq ou six maisons, et se nommèrent aussi *Va-nu-Pieds;* et l'on y retrouve les noms de ***Boidrots*** et de ***Boidrotage***. La ville les réprima vigoureusement et en tua plusieurs. Alors les faubourgs firent des barricades contre la ville, qui fut comme assiégée pendant huit jours, au bout desquels l'arrivée du comte de Matignon, lieutenant-général de la Basse-Normandie, parvint à les réconcilier.

A Coutances, vers les premiers troubles d'Avranches, tous les magistrats du présidial, furieux de la création de nouveaux offices, avaient signé une résolution unanime de ne recevoir aucun des nouveaux titulaires (preuve de plus, s'il en était besoin, que Poupinel, l'un des anciens d'entre eux, n'était point un séide du pouvoir). Plus tard, à ces graves protestations succéda la révolte de la rue. Le 6 septembre, sur l'annonce de la venue des Avranchinais, et une fausse alarme, les gens de Nicolle, receveur des tailles et beau-frère de Poupinel, se ruèrent en armes et tirèrent sur les assistants d'un baptême, tuèrent deux bourgeois inoffensifs et en blessèrent plusieurs. Mais, aussitôt après cette agression sans excuse, le tocsin sonna

toute la nuit, et le 7 la maison de Nicolle fut pillée et ruinée. Puis, au même temps, sans doute, Goaslin, beau-frère de Nicolle, fut traîné, deux ou trois jours, à la queue d'un cheval, pour voir brûler ses maisons, et enfin tué de deux coups de pistolet. Nous retrouvons, le 18 octobre, les habitants de Coutances à la foire de Gavray, avec ceux de Cérences et d'Avranches; mais on n'en cite pas d'autres faits spéciaux.

Saint-Lo n'offre qu'un fait, sans date, l'apposition de placards, qu'on porta à Rouen au chancelier.

Valognes, Carentan, Granville sont nommées dans des chants de la sédition, mais sans aucun fait qui leur soit relatif.

Voilà ce qui se rapporte au pays de *quart-bouillon*, où la cause effective des troubles fut l'introduction projetée de la gabelle, à laquelle n'était pas soumis notre sel blanc. On pourrait encore y joindre, au moins par analogie, Lisieux, qui pilla tout le sel blanc des salines de Touques, dont il existe encore quelques-unes aujourd'hui.

A Bayeux, au contraire, la révolte, qui commença dans les premiers jours d'août, fut excitée par les cordonniers, au sujet d'une taxe sur les cuirs. Les cordonniers et les tanneurs brisèrent les meubles de Pâris, principal commis de cette taxe, détruisirent ses maisons; et il n'échappa à la mort, ainsi que son beau-frère, Delanoue, que par une fuite précipitée. Ce trouble dura jusqu'en septembre, que la crainte des troupes du roi y mit fin.

A Caen, de même, le 8 août, les commis pour les cuirs furent battus; puis le 13, lendemain de la première sédition de Vire, les tanneurs partirent pour la foire de Guibray sans rien payer, et le peuple démolit l'hôtel des recettes et les maisons de plusieurs employés, et les poursuivit eux-mêmes

On trouve encore cités dans les chants des Nu-Pieds

Evreux, Falaise, Dol, Fougères, Rennes, et même Chartres; mais je ne vois aucun fait spécial à ces villes.

Il n'en est pas ainsi de Rouen. Les magistrats et les procureurs du parlement protestaient contre la création de nouveaux offices. Les artisans et marchands de toute espèce étaient écrasés de taxes diverses. Mais ce fut un impôt sur les teintures qui alluma l'incendie. Un contrôleur des teintures, envoyé de Paris, fut, le 4 août, assailli, arraché d'une église, et tué dans le ruisseau d'une rue. Le dimanche, 20 août, et les 21 et 22, les maisons et les caisses de Letellier de Tourneville, receveur-général de tous les droits, furent attaquées et pillées à force ouverte. A grand'peine put-il s'échapper, avec l'aide de quelques conseillers au parlement, qui, comme lui, furent maltraités et coururent de grands dangers. Là aussi les révoltés proclamaient pour leur chef notre *Jean-nu-pieds*. L'agitation dura ensuite plusieurs mois, et le Parlement, mécontent lui même et effrayé, ne s'occupait que mollement de la réprimer.

Un trait remarquable, et déjà fort bien signalé par M. Rathery, est, au milieu de la plus grande effervescence, le vieux cri normand de *Raoul! Raoul!* et l'invocation de la fameuse *Charte normande*. Ainsi, dans l'énergie de cette sédition, outre la réaction contre des impôts exorbitants, se montraient les regrets et le dernier cri de cet esprit provincial et de cette fière indépendance normande, depuis longtemps déjà et de plus en plus comprimés. On les retrouve encore dans la conservation, pendant plus de cent ans, par une honorable famille d'Avranches, du fusil de Leplé, le héros du combat, et dans la vigueur des sentiments et les termes mêmes des chants populaires qui furent alors composés et imprimés à Avranches. L'un de ces chants, intitulé : *A la Normandie*, me parait même tellement remarquable que je ne

puis plus, malgré quelques fautes de rhythme et de langage, résister à en citer quelques strophes.

A LA NORMANDIE.

O mon cher *pais*, tu n'en peux plus,
Que t'a servi d'être fidèle!
Pour tant de services rendus
On veut te bailler la *gabelle!*
Est-ce le loyer attendu
Pour avoir si bien défendu
La couronne du roi de France,
Et pour avoir, par tant de fois,
Remis leurs lys en assurance,
Malgré l'Espagnol et l'Anglois!

Reprends ta générosité,
Toi qui sus fonder des royaumes [1],
Fais voir à la postérité
Qu'il est encor des ducs Guillaumes,
Fais voir que ton bras est plus fort
Qu'il n'était arrivant du nord,
Et qu'il n'a que trop de puissance
Pour combattre tous ces tyrans,
Qui crieront, sentant ta vaillance:
« *Seigneur, sauvez-nous des Normands* [2]. »

....

Assiste un valeureux *Nuds-Piedz*,
Montre que tes villes sont *pleines*
De gens de guerre bien zélés
Pour combattre sous ses en*seignes*.

[1] Ce vers manque dans l'original; cette restitution, si heureuse, est de M. Rathery.

[2] A FURORE NORMANNORUM LIBERA NOS, DOMINE.

Tu vois que tout est apresté
De périr pour la *liberté*,
Comme Rouen, Vallogne, Chartres.
Puisqu'on vous traite à la rigueur,
Si vous ne conservez vos *Chartres*,
Normands, vous n'avez pas de cœur.

....

Mortain, c'est assez enduré;
A ce coup il te faut résoudre
A faire tomber sur Beaupré
Les mille carreaux de ton foudre.
Ne te laisse pas enchanter
A cet esprit qu'on voit hanter
Parmi ceux qui nous font querelle.
C'est *lui*, il ne le peut nier,
Qui n'ait suscité la *gabelle*;
Et l'impôt *dessus le papier* [1].

Et vous, noblesse du pays,
Premier fleuron de la couronne,
Qu'on a fait servir, par mépris,
En farce, à l'*Hôtel de Bourgogne* [2],
Endurerez-vous ce soufflet,
Qu'on fasse servir de jouet
A la comé*die* la noblesse?
C'est trop attaquer votre rang;
Montrez que cet affront vous blesse,
Et le lavez dedans le sang.

....

[1] Droit de timbre, alors nouveau.

[2] Cette allusion aux MARQUIS des comédies parait générale et non spéciale à aucune pièce.

Les désordres restèrent plusieurs mois sans répression ; sept armées et le Roi et le cardinal étaient aux frontières. Mais, à la mi-novembre, la cour dépêcha en hâte le sauvage Gassion, et à ce nom tout trembla en Normandie, si ce n'est à Avranches. En passant par Vire, il donna un échantillon de sa dureté : ayant fait pendre un malheureux, venu d'Avranches, il fit pirouetter son corps avec sa canne, pour s'assurer s'il était bien mort [1].

Aux détails que Gassion lui-même donne sur la courageuse résistance des Avranchinais ajoutons un fait, qui en rehausse encore l'éclat, et que nous révèle Lecoq, c'est que leur défaite fut due à l'entrée des troupes de Gassion par une fausse porte que leur livra le gouverneur (qui n'avait pas, du reste, cessé de rester fidèle au Roi) ; de sorte, que les défenseurs des barricades furent pris entre deux feux. Tallemant dit aussi que « Gassion y courut un grand dan- » ger d'être tué; car un des rebelles [2], vaillant autant » qu'on peut l'être, et tellement dispos qu'il sautait partout » où il pouvait mettre la main, tua le marquis de Courto- » mer, croyant que c'était le colonel Gassion. Ce galant » homme sauta quatre fois la barricade, et après se sauva. » Gassion fit tout ce qu'il put pour le trouver, lui faire » donner sa grâce et le mettre dans ses troupes. »

Séguier partit bientôt de Paris pour Rouen, avec ses pouvoirs extraordinaires, et Gassion, laissant partout des garnisons, alla l'y précéder avec ses troupes. Ses soldats commirent en tous lieux tous les désordres possibles ; Séguier lui-même écrivait d'eux : *Ce sont voleurs et non des soldats.* De son côté, Séguier interdisait toutes les autorités, frappait la ville d'impôts énormes, faisait de rigoureuses poursuites, et surtout commettait l'une des plus

[1] V. Ms. Lecoq, et Notes de famille de M. Guiton de La Villeberge.

[2] Tout annonce que ce doit être Lepté.

grandes monstruosités judiciaires des temps modernes. Il condamna et fit exécuter plusieurs prisonniers, et même en fit périr un sur la roue, sans s'adjoindre aucun juge, sans daigner *écrire* la condamnation, et, ce qui pis est encore, sans *entendre*, ni même *voir* les accusés! Aussi lui-même, en 1649, encore chancelier, interpellé à ce sujet par le président Mathieu Molé, ne savait que baisser les yeux.

On sait qu'il vint de Rouen, par Caen et par Bayeux, à Coutances, et retourna à Paris par la même route. A Bayeux, M. Davauleau, principal du collége, lui présenta une pièce de vers latins, où, confessant par un mot spirituel les torts de la ville, il dépeint bien les vexations de toute espèce qui furent exercées par les soldats. On y lit :

. . . . Habent Paridem mœnia nostra suum.
Indè graves patimur pœnas, ferus indè superbo
Imbellem populum sub pede volvit eques.
Linquere non audet junior matrona penates,
Nec virgo absque metu limina sacra petit.
Ipsa timet Pallas. . . . .

Quoique Séguier, très-sensible aux beaux vers, parût avoir été touché de ceux-ci, le présidial de Caen, organisé en commission permanente, n'en condamna pas moins, le 4 septembre 1640, cinq habitants de Bayeux à la roue, neuf à la potence, et beaucoup aux galères. Mais leur évêque, Mgr d'Angennes, obtint du Roi leur grâce, sauf les deux ou trois plus mutins, qui encore paraissent n'avoir été que bannis.

J'aurais désiré éclaircir encore quelques faits. J'avais compté sur les archives de Caen, mais les registres du bailliage criminel de cette époque n'existent plus à la Cour royale. J'espère que, lorsque les travaux du greffe d'Avran-

ches seront terminés, le classement de ses archives nous rendra la sentence du 8 mars 1640, que l'abbé Cousin a certainement eue sous les yeux. D'ailleurs cette sentence fut imprimée, et l'on devrait pouvoir la retrouver quelque part, surtout à Avranches, où elle fut prononcée, ou bien à Coutances, où elle fut portée au chancelier [1].

Je crois néanmoins que ce travail, joint à mes deux précédents, complète suffisamment l'exposé de cette curieuse sédition. Je n'ai plus à désirer que quelques détails moins importants, que je ne négligerai pas toutefois de rechercher encore; et, si j'en rencontre de quelque intérêt, je m'empresserai de les communiquer à la Société.



[1] J'ai maintenant la satisfaction de pouvoir consulter une partie de cette sentence imprimée, qui a été retrouvée, en 1861, dans les papiers du savant M. Lecourt, imprimeur, par sa petite-nièce, Mme Tardif. Cette dame en avait fait don à M. Le Héricher, qui me l'a généreusement offerte, et je la déposerai à la Société d'Archéologie. La sentence occupait 8 pages in-4°, dont les 4 dernières nous sont ainsi connues. Elles renferment heureusement ce qu'il y a de plus important, tout le dispositif de la condamnation, et par conséquent les noms de tous les habitants qu'elle frappa. Il paraît que tous ceux qu'elle concerne étaient contumaces, qu'il n'y en eut que très-peu de saisis et que presque aucun des supplices de la roue, de la potence et des galères qu'elle ordonna ne fut exécuté. Il y a en outre, un placard, du lendemain, 9 mars, qui reproduit les noms de 107 avranchinais, condamnés ou accusés, auxquels le séjour de la Normandie était interdit. — 1863, A.-M. L.

AVRANCHES. — IMPRIMERIE DE H. HAMBIS.



